



SCHÉMA DIRECTEUR PLURIANNUEL DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE 2022 > 2026

pour un établissement
Dynamique, Innovant et Humain

1. CONTEXTE

1.1 L'UPHF et l'INSA Hauts-de-France, jeunes et ambitieux

L'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) et l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France (INSA HdF) ont été créés le 9 septembre 2019 par décret n°2019-942. L'UPHF est un établissement expérimental, l'INSA HdF est l'un de ses établissements composantes.

L'UPHF-INSA HdF ambitionne de devenir une entité socialement responsable, inclusive et solidaire à horizon 2030. Dans cette optique, l'UPHF-INSA HdF souhaite se transformer par et pour un développement durable à travers la mise en œuvre d'un plan d'actions qui doit la projeter vers 2030.

1.2 Pour devenir un établissement responsable

La responsabilité sociétale d'une organisation repose sur les 3 piliers du développement durable (Figure 1, Cf. Annexe 4) et se définit comme l'ensemble des obligations que se donne cette organisation et sa gouvernance pour contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable.

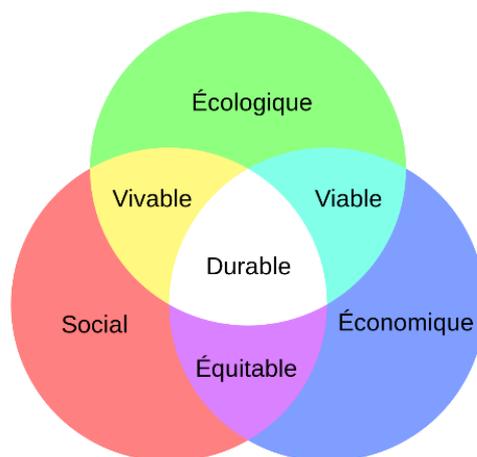


Figure 1. Les trois piliers du Développement Durable.

L'UPHF-INSA HdF vise à satisfaire ces 3 piliers, en accord avec ses missions premières, que sont la recherche et la formation. Le projet de l'UPHF-INSA HdF est d'installer la responsabilité sociale d'établissement (RSE) comme partie intégrante de ses missions, conformément à la loi ESR, loi n°2013-660, du 22 juillet 2013. Aussi, l'UPHF-INSA HdF est amenée à s'organiser de façon à ce que les préoccupations environnementales et sociales soient pleinement prises en compte.

1.3 Au travers d'un 1^{er} Schéma Directeur Pluriannuel Développement Durable et Responsabilité Sociétale

L'UPHF-INSA HdF ne part pas de zéro, rappelons :

- Dès 2009, l'ENSIAME a produit son « Plan Vert ». Le « Plan Vert » de l'université a été mis en place en 2012-2013. Le « Plan Vert » est la démarche Développement Durable (dans ses dimensions économique, sociétale et environnementale) imposée à tous les établissements d'enseignement supérieur par la Loi Grenelle 1, loi n°2009-967, de l'environnement dans son article 55 du 3 août 2009.
- La création en 2015 du Service Commun Responsabilités Sociales de l'Établissement (SCRSE).

- La nomination, en 2016, de plusieurs chargés de mission et conseillers pour le développement durable et patrimoine, pour la mobilité, pour la mise en place des ressources humaines relatives aux personnels BIATSS, pour le pilotage des actions contre le dérèglement climatique, ses causes et ses conséquences sur le territoire (mission PAC4T) ou encore le handicap.
- La création en 2016 du groupe Mobilité et Développement Durable (MoDD)

En lien, de nombreuses actions ont été réalisées, citons la création de la ligne bleue sur le Mont-Houy, l'installation du Bus « Luciole », l'engagement pris par l'établissement au travers de la charte « Humanités et Biodiversité » ou encore la création du Relais Handicap.

A nouveau, l'UPHF-INSA HdF est classée, et ce pour la 3^{ème} année consécutive, dans le Times Higher Education (THE) University Impact Ranking, qui évalue les universités en termes d'impact économique et social par rapport aux objectifs de développement durable des Nations Unies.



Figure 2. Les 17 objectifs de développement durable.

L'UPHF-INSA HdF s'y distingue particulièrement au travers des 4 objectifs développement durable ci-dessous, qui ont déterminé son classement final 2022 :

- l'objectif 11 : villes et communautés durables (44,9/100)
- l'objectif 4 : éducation de qualité (52/100)
- l'objectif 17 (obligatoire) : partenariats pour la réalisation des objectifs (61,3/100)
- l'objectif 10 : inégalités réduites (61,7/100)

L'UPHF-INSA HdF veut accentuer cet engagement en faveur d'un développement durable, et vise à mettre en place une stratégie générale, structurée et transversale. Aussi, en septembre 2020, l'UPHF-INSA HdF a créé le pôle DD&RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale).

Pour se projeter à 2030, l'UPHF-INSA HdF programme l'écriture d'un premier plan d'actions de 4 ans. Ce plan d'actions constitue le Schéma Directeur Pluriannuel Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2022 > 2026 (SDP DD&RS 2022 > 2026) de l'UPHF-INSA HdF.

2. METHODOLOGIE

2.1 Se faire accompagner par une structure ayant la compétence

La Fédération Nationale de Conseil en Action Sociale (FNCAS) accompagne les établissements publics de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) dans le déploiement de leur Responsabilité Sociétale, et son intégration dans leurs enjeux politiques et stratégiques.

L'UPHF-INSA HdF a conventionné avec la FNCAS le 25 novembre 2020. Ce partenariat a pour objet l'élaboration et la mise en œuvre du SDP DD&RS. Ce travail, qui se réalise conjointement, repose sur une démarche participative impliquant l'ensemble des membres de la communauté universitaire.

Dans ce cadre, un comité d'échanges et de liaison (CEL, Cf. l'Annexe 1) a été installé. Ce CEL a eu pour objectif de débiter la réflexion et d'établir les principales étapes à suivre.

Trois principales étapes ont été programmées et ont apporté des réponses à 3 questions :

- Etape 1 : Où en est l'UPHF-INSA HdF aujourd'hui en termes de DD&RS ?
- Etape 2 : Quelle est la vision DD&RS de la communauté pour l'UPHF-INSA HdF en 2030 ?
- Etape 3 : Que doit-on mettre en place pour rendre l'UPHF-INSA HdF responsable en 2030 ?

2.2 Etape 1 : Où en est l'UPHF-INSA HdF aujourd'hui en termes de DD&RS ?

En réponse à la réglementation, la Conférence des Grandes Ecoles (CGE), la Conférence des Présidents d'Université (CPU, aujourd'hui France Universités) et leurs parties prenantes, ont élaboré conjointement un référentiel destiné à la mise en œuvre du « Plan Vert » dans une logique d'amélioration continue : le référentiel CGE/CPU Développement Durable et Responsabilité Sociétale, dit référentiel DD&RS. Elaboré en 2010 dans une 1^{ère} version, ce référentiel est aujourd'hui complété d'un label Développement Durable et Responsabilité Sociétale des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche ou label DD&RS.

Le référentiel DD&RS dans sa version actuelle prend en compte la référence à l'Agenda 2030 et les correspondances avec les objectifs de développement durable (ODD). L'utilisation du référentiel DD&RS et a fortiori, l'engagement dans le Label DD&RS permettent donc de s'insérer dans cette dynamique mondiale via la contribution des établissements d'enseignement supérieur à la réalisation par la France des ODD.

Le référentiel DD&RS est organisé autour de 5 axes (VS : variable stratégique, VO : variable opérationnelle) :

- Axe 1 : Stratégie et gouvernance (3 VS, 9 VO)
- Axe 2 : Enseignement et formation (4 VS, 8 VO)
- Axe 3 : Recherche et innovation (3 VS, 12 VO)
- Axe 4 : Environnement (4 VS, 14 VO)
- Axe 5 : Politique sociale (4 VS, 12 VO)

L'UPHF-INSA HdF a retenu le référentiel DD&RS pour faire son état des lieux. Dans ce cadre, l'UPHF-INSA HdF a été amenée à se positionner sur 18 variables stratégiques et 55 variables opérationnelles en fonction du niveau de maturité atteint :

- Niveau 1 : Prise de conscience DD&RS
- Niveau 2 : Initiation DD&RS
- Niveau 3 : Conformité DD&RS
- Niveau 4 : Maîtrise DD&RS
- Niveau 5 : Exemplarité DD&RS

Ce positionnement a été réalisé après avoir interrogé une trentaine de collègues susceptibles d'apporter un éclairage. Le niveau de maturité a été affecté sur la base des réponses obtenues. Aucun niveau n'a été surévalué. Dès lors qu'un critère n'était pas rempli, la maturité supérieure n'a pas été accordée. La figure 3 présente les notes moyennes obtenues pour chaque axe pour les variables stratégiques du référentiel DD&RS. Les résultats obtenus montrent un écart à la

conformité. Si l'axe politique sociale se distingue, il n'en demeure pas moins que chaque axe doit être investi.

A une autre échelle et à titre d'exemple, la figure 4 présente le niveau de maturité pour les variables opérationnelles associées à la variable stratégique 3.3, à savoir la variable visant à « promouvoir et favoriser un dispositif de réflexion éthique au regard de l'exercice de la responsabilité de la recherche et de l'innovation ». Les résultats montrent des niveaux de maturité différents selon les variables opérationnelles. Si pour l'une des variables opérationnelles le niveau de maturité a atteint la conformité, l'autre au contraire n'obtient qu'un niveau de maturité de 1. Aussi, l'investissement doit être différencié.

Cette différenciation, certes, doit tenir compte du niveau de maturité atteint, mais elle doit tenir compte aussi de la projection à 2030, de ce que veut la communauté pour l'UPHF-INSA HdF en 2030. Ainsi, si la communauté plébiscite largement une « variable », celle-ci devra être considérée avec le plus grand intérêt. L'Annexe 5 présente plus amplement les résultats de ce diagnostic.

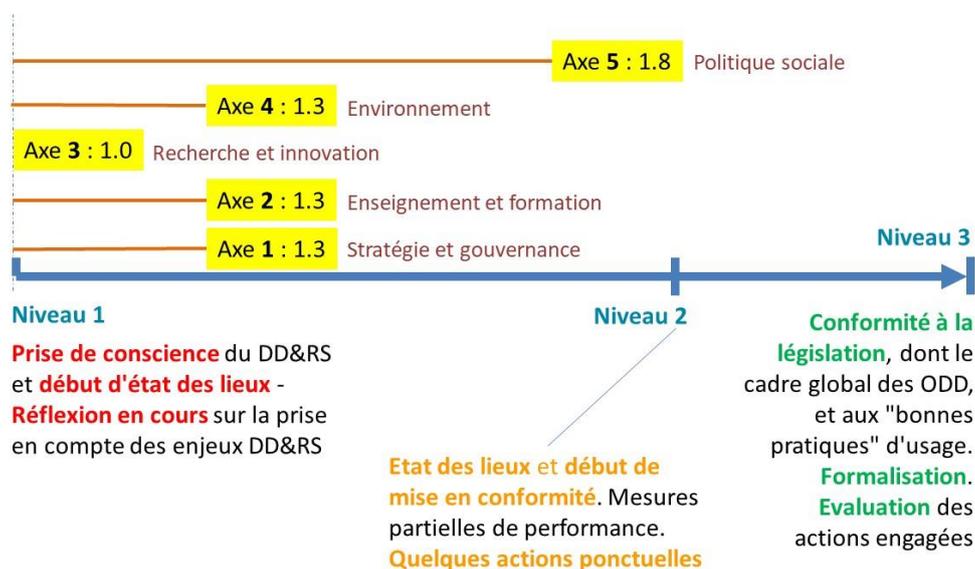


Figure 3 : Notes moyennes par axe des variables stratégiques.

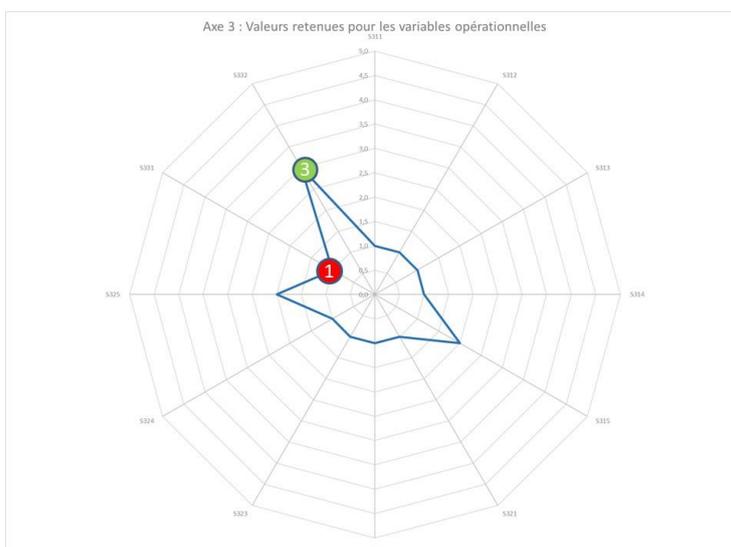


Figure 4 : Niveau de maturité obtenu pour les variables opérationnelles 3.3.1 (niveau 1, Identifier et mettre en œuvre un environnement et des pratiques permettant le respect de l'intégrité scientifique dans la R&I) et

3.3.2 (niveau 3, Promouvoir (une) l'ouverture de la diffusion des savoirs et des données scientifiques prenant en compte les cadres réglementaires et les prescriptions de donneurs d'ordres en terme de science ouverte et d'ouverture des données).

2.3 Etape 2 : Quelle est la vision DD&RS de la communauté pour UPHF-INSA HdF en 2030 ?

Il convenait de s'interroger sur l'identité de l'UPHF-INSA HdF de demain, basée principalement sur la volonté des étudiant·e·s et des personnels d'aujourd'hui. Au travers d'un questionnaire, la communauté de l'UPHF-INSA HdF en 2030 a été questionnée.

Un questionnaire a été adressé, à l'automne 2021, à toutes et tous, étudiant·e·s et personnels. Comportant 35 questions, il abordait successivement 3 domaines :

- Bien vivre et travailler sur les campus de l'établissement en 2030
Regroupe les droits de l'homme, les relations et conditions d'études et de travail, ainsi que la politique sociale au sens large.
- Sociétalement engagés en 2030
Regroupe les interrogations relatives à l'environnement, la loyauté des pratiques, l'enseignement et la formation, la recherche et l'innovation.
- L'établissement "UPHF - INSA Hauts de France" en 2030
Regroupe les interrogations en matière de stratégie et de gouvernance de l'établissement, ainsi qu'en matière de relation avec les communautés et le développement territorial.

Au total, 1566 membres de la communauté (étudiant.e.s, personnel) ont participé au questionnaire. 569 réponses sont complètes et 997 sont partielles (dès qu'une question n'a pas été renseignée).

Il ressort, en synthèse, la vision de la communauté en 2030 pour l'UPHF-INSA HdF (Cf. Annexe 6) :

- Sur des campus ouverts à l'ensemble des parties prenantes, le déploiement d'espaces de convivialité, de zones calmes, d'espaces sportifs et de commerces et services de la vie courante potentialise les réussites dans les études et professionnelles. L'amélioration de la qualité des lieux de travail et d'étude est plébiscitée. Il y a une forte adhésion à l'idée de campus beaucoup mieux intégrés dans la ville et en interaction avec elle. La qualité de vie sur les campus passe donc par leur intégration au sein de la Cité, participant pleinement à la vie de cette dernière (lieux de vies, transports, commerces, etc.). La prise en considération de l'Humain est un élément fondamental de la réussite du projet UPHF-INSA HdF 2030. La réussite du projet se nourrit aussi de l'exemplarité dans la lutte contre les discriminations liées au racisme, à l'antisémitisme, au handicap, contre le harcèlement moral et les violences sexistes et sexuelles ou encore dans l'atteinte de la parité et égalité F/H. En 2030, l'établissement favorise l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle par la mise en œuvre d'un plan de déplacements (domicile/travail et travail/travail), ainsi que par l'hybridation du travail et des études. Enfin, en 2030, l'établissement se caractérise par l'égalité des chances et son ouverture sociale.
- En 2030, l'établissement intègre la responsabilité sociétale désormais dans toute sa chaîne de valeurs, notamment par la mise en place d'un conseil d'orientation stratégique impliquant toutes ses parties prenantes, par la mise en place de normes vis-à-vis de ses partenaires. Un critère « engagé dans une démarche durable et responsable » devient un élément de choix quant à la mise en place de tout partenariat. L'établissement incite même l'ensemble de ses partenaires à s'engager activement dans une démarche durable et responsable. Il est devenu un démonstrateur sociétal exemplaire, y compris en interne, au niveau de ses missions

premières. Son engagement est visible. Ainsi, en matière de formation, une innovation pédagogique constante et durable est patente, intégrant une approche DD&RS dans tous les parcours de formation, ainsi que des modules transdisciplinaires liant sciences et société, accessibles à toutes et tous (étudiants, personnels et citoyens). En matière de recherche, qui se veut exemplaire, une grande importance est accordée à l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité dans les projets, associée à un devoir d'éthique et de déontologie, dans une logique d'interaction avec la société. La gouvernance, par son implication active, au travers d'un projet stratégique défini et partagé, fait adhérer la communauté au projet qui désormais s'implique activement. Pour résumer, en 2030, l'établissement intègre la responsabilité sociétale dans toute sa chaîne de valeurs par l'implication active de sa communauté universitaire et de ses parties prenantes.

- En 2030, l'UPHF sera résolument un établissement innovant, dynamique et humain. Viennent ensuite les adjectifs solidaire et attractif : « En 2030 l'UPHF est un établissement solidaire, qui montre des qualités d'innovation, de dynamisme. Son attachement à l'humain en fait un établissement attractif ». Très majoritairement, en 2030, l'UPHF projettera, vers l'externe, une image du bien-vivre, où l'attractivité de l'établissement passe en premier lieu par la prise en compte d'une qualité de vie sur les campus, en second lieu par sa capacité à répondre, avec agilité à la demande sociétale. En 2030, l'UPHF sera un établissement ancré sur son territoire et résolument tourné vers l'international. Il reste un repère de proximité et un phare à l'étranger. Cette particularité renforcera son attractivité tant pour attirer les étudiants que des nouveaux personnels, ainsi que des partenaires. L'UPHF s'en verra renforcée dans son rôle d'acteur de l'ESR sur le territoire. L'UPHF développera une offre de formation en prise directe avec les besoins avérés de la société. En 2030, la recherche développée au sein de l'UPHF se caractérisera par une recherche transdisciplinaire faisant émerger de nouveaux thèmes d'investigation en lien avec les attentes de la société et en réponse aux exigences du monde économique. En interne, l'UPHF se vivra comme un établissement du bien-être, du lien social et de l'équilibre des temps de vie dont le développement passe par une communauté universitaire avant tout, engagée et actrice du développement.

L'analyse du questionnaire projette l'UPHF-INSA HdF en 2030 à travers une vision partagée par la communauté universitaire. Pour autant, il s'avérerait nécessaire de compléter ce questionnaire car toute la communauté universitaire n'y a pas répondu et ses participants n'ont pas répondu à toutes les questions. En outre, si la vision est désormais connue, quelles actions devons-nous mettre en place pour satisfaire ces attentes ?

2.4 Etape 3 : Que doit-on mettre en place pour rendre l'UPHF-INSA HdF responsable en 2030 ?

Dans l'objectif de compléter le questionnaire, d'offrir une alternative en termes de modes d'expression / de libération de la parole et d'identifier des pistes d'action, des ateliers ont été mis en place, invitant la communauté universitaire à échanger sur la base du diagnostic et des résultats au questionnaire.

Sept ateliers, organisés et animés par la FNCAS, ont été proposés à la communauté universitaire début avril 2022 (Cf. Annexe 7). Les thématiques abordées sont à rattacher aux domaines abordés dans le questionnaire.

En lien avec le domaine 1, Bien vivre et travailler sur les campus de l'établissement en 2030 :

- Pour une Vie de Campus responsable, inclusive et solidaire : de l'utopie à la réalité, du rêve aux premières actions concrètes
- Une Qualité de Vie au Travail pour un épanouissement et une réussite professionnels
- Une Qualité de Vie dans les Études pour un épanouissement et une réussite de l'étudiant·e

En lien avec le domaine 2, Sociétalement engagés en 2030 :

- Bâtir l'organisation qui portera les valeurs de l'UPHF-INSA HdF.
- Sociétalement engagés au quotidien dans nos missions premières (formation, recherche, innovation, ...)

En lien avec le domaine 3, L'établissement « UPHF - INSA Hauts de France » en 2030 :

- Vers une gouvernance responsable, prospective et agile, à l'écoute de l'interne et de la société (à quoi doit-elle ressembler ? comment y parvenir ?)
- L'UPHF-INSA HdF et les acteurs de ses territoires, acteurs communs d'un développement réciproque de l'échelon local à l'international

La FNCAS, après analyse des ateliers, conclut et suggère que :

- La qualité de vie est d'ores et déjà présente sur les campus de l'UPHF-INSA HdF. Elle est ressentie mais elle est « *améliorable* ». Si des « *pépites* », comme l'INSA Hauts de France, nourrissent le ressenti de la QVT, cette dernière mérite d'être mieux perçue et reconnue. Le sentiment global est qu'il existe une meilleure communication vers l'externe, que celle qui est faite en interne. En retour, les personnels ne perçoivent donc pas toutes les dimensions de ce qu'est l'établissement. Une demande d'amélioration de la communication interne existe, en vue de nourrir un sentiment d'appartenance à un établissement qui se construit. L'amélioration de la QVT passe par la participation à la co-construction de l'établissement, qui se nourrit des projets de ses personnels. C'est au travers la participation du collectif au projet, que s'obtiendra l'amélioration du ressenti.
- Il existe une forte implication de la communauté pour œuvrer à la réussite étudiante. Mais la qualité de vie dans les études est disparate en fonction des campus, en raison notamment des territoires d'implantation (thématique de logement, d'accès, de sécurité). La communication interne apparaît toujours comme l'élément central pour faire de la communauté des ambassadeurs vers l'extérieur de la vie de l'établissement, de ses projets et de son développement, voire de ses relations avec ses territoires.
- La volonté globale est celle d'une vie de campus qui permet de se consacrer pleinement « à son travail, à ses études et à ses missions ». L'environnement du travail des personnels et des étudiants (crèche, conciergerie, modalité de transport, accessibilité, ...) doit contribuer à l'épanouissement, mais aussi à la pleine réalisation des tâches confiées aux personnels, ainsi qu'à l'acquisition des connaissances (et de certaines compétences) pour les étudiants. Enfin, dans le cadre de l'hybridation (désormais autorisée par la digitalisation), assortie de bonnes relations avec ses territoires et les partenaires socio-économiques, l'UPHF-INSA HdF doit participer à l'émergence de lieux de travail et d'étude partagés.
- Il s'agit de favoriser l'implication de l'ensemble des parties prenantes/intéressées en vue d'atteindre l'objectif 2030 et pourvoir continuellement à l'améliorer. Pour cela la constitution d'une assemblée (AProPo), lieu d'expression participative, est envisagée, dont il faut assurer une représentation équilibrée (la base de l'équilibre reste à trouver autour d'une proportionnalité de représentation). Cette assemblée devra pouvoir prendre en compte les idées, les signaux faibles et les signalements émanant des parties prenantes/intéressées. Elle sera l'organe qui veillera à ce que ces sujets soient traités, sans filtre et dans les plus brefs délais, en particulier si les signalements sont de nature revêtant un caractère de gravité (ex. problématique de terrain non traitée malgré un signalement auprès des instances).
- Il est envisagé de déployer un mode de gouvernance qui permette la mise en œuvre réelle et efficace de la politique portée par « le président élu ». Ceci passe par des Vice-Présidents et Directeurs de composantes nommés (ou élus au titre « du président et son équipe »), mais

implique symétriquement de pouvoir se prémunir de tout manquement ou dérapage, au titre du devoir de vigilance (vigilance qui peut être une compétence d'AProPo). Il apparaît que AProPo est en quelque sorte la « clé de voûte » permettant d'aboutir au mode de gouvernance souhaité. La mise en œuvre d'une telle gouvernance nécessitera des étapes, notamment celles de l'évaluation des modalités de fonctionnement des instances actuelles, qui permettra d'aller, progressivement, vers l'instance de décision souhaitée. Il est à noter une demande forte que le président (et son équipe) soit formé à l'exercice du pouvoir (management, gestion). Enfin, il est aussi fortement demandé que les valeurs définies par l'établissement diffusent et infusent dans les instances futures.

- L'UPHF doit accepter de devenir un établissement communicant tant à l'interne (déjà évoqué) qu'à l'externe, dans le sens où il peut porter la cohérence des projets communs avec ses territoires, au-delà de ses propres projets de recherche-formation nationaux ou internationaux. L'UPHF participera ainsi à une mise en cohérence de la politique territoriale (voire la co-construira) et ainsi de l'innovation sociale en territoire. L'UPHF doit passer outre les dissensions politiques, notamment au sein de l'assemblée prospective polytechnique (AProPo), qui devient le guichet unique des projets de développement commun.
- Une volonté de vouloir se libérer des contraintes pour avancer plus vite, plus loin et plus haut. Devant des étudiants globalement concernés mais peu engagés, la recherche et la formation souhaitent s'engager, plus vite et plus fort, dans et pour la société de demain. Les contraintes administratives ont pu être perçues comme des freins à cet engagement, tant du côté des formateurs, des chercheurs, que des administratifs eux-mêmes. Ces derniers souhaitent, au travers de « Service public + », une vraie amélioration afin que soit libéré de ses freins, à horizon 2030, l'accompagnement des missions premières de l'établissement, sur la base d'une ligne politique et stratégique claire, nourrie des valeurs de l'UPHF. Ceci ne sera possible que sur la base d'une gouvernance pouvant véritablement mettre en œuvre son projet, ainsi que d'une organisation faisant preuve d'innovation managériale.

3. PLAN D' ACTIONS

L'UPHF-INSA HdF a nommé plusieurs collègues pour élaborer le plan d'actions (Cf. Annexe 1). Ces mêmes collègues seront en charge ces prochaines années d'initier et de suivre les actions inscrites au SDP-DD&RS.

Sur la base du diagnostic DD&RS, des actions ont tout d'abord été isolées, dont l'objectif est de réduire l'écart à la conformité, ou de dépasser ce niveau de maturité si ce niveau était atteint. Puis, chaque action a été mise en regard des résultats du questionnaire et de l'analyse et propositions émanant des ateliers. Le plan d'actions est le résultat d'un échange concerté entre les collègues impliqués.

Le plan d'actions proposé pour ces 4 prochaines années reprend les 5 axes du référentiel DD&RS. Pour chaque axe, plusieurs actions sont proposées :

- 14 actions pour l'axe 1 « Stratégie et Gouvernance »
- 15 actions pour l'axe 2 « Enseignement et Formation »
- 16 actions pour l'axe 3 « Recherche et Innovation »
- 11 actions pour l'axe 4 « Environnement »
- 16 actions pour l'axe 5 « Politique sociale »

Au total, 72 actions sont inscrites au SDP-DD&RS pour ces 4 prochaines années. L'Annexe 2 les présente. L'annexe 3 les précise succinctement. Les collègues ayant participé à leur élaboration auront la (lourde) tâche de les initier et de les suivre.

4. CONCLUSION

L'UPHF-INSA HdF s'engage en faveur d'un développement durable. Un schéma directeur pour la période 2022-2026 a été écrit et projette l'UPHF-INSA HdF à horizon 2030. Son plan d'actions, constitué de 72 actions, est ambitieux et vise à faire de l'UPHF-INSA HdF une entité socialement responsable à cette échéance, suivant une démarche d'amélioration continue. Il rassemble des actions qui vont :

- influencer sur notre stratégie et politique de développement, qui impacteront le fonctionnement de nos services et composantes ;
- nourrir nos formations et enseignements, qui feront de nos étudiantes et étudiants les vecteurs d'un changement que nous savons vital ;
- promouvoir une recherche écoresponsable et ouverte, où l'interdisciplinarité et les approches participatives seront incitées ;
- mettre l'Homme au cœur de nos préoccupations, par une qualité de vie dans le travail/dans les études accrue, où la diversité et l'égalité prendront tout leur sens ;
- faire que demain nous puissions être en capacité de répondre aux besoins de toutes et tous, par un contrôle mesuré de notre impact sur l'environnement, évitant tant que possible les erreurs du passé.

La mise en œuvre de ce plan d'actions peut compter sur les ressources déjà mises en place, et les ressources à venir et attendues qui renforceront le pôle DD&RS de l'UPHF-INSA HdF, et aussi sur notre participation active au projet ClimatSup du groupe INSA, au Comité de la Transition Ecologique et Sociétale de France Universités et au Club Développement Durable des Etablissements et Entreprises Publics.

ANNEXE 1 :
LES RESSOURCES HUMAINES IMPLIQUEES

COMITE DE D'ECHANGES ET DE LIAISON (CEL)

Ce comité a été mis en place du 25 novembre 2020 au 22 mars 2021 afin d'établir la méthodologie à mettre en place pour élaborer le SDP DD&RS.

Membres pour la FNCAS :

- Jean-François Béteau, Président
- Cyril Garnier, Vice-président
- Joël Guervenou, Vice-président (> Président)

Membres pour l'UPHF :

- Olivier Birembaux
- Nachida Bourabaa
- Ghislaine Denisselle
- Antoine Dufour
- Philippe Dulion
- Claudine Follet
- Gaston Lahmar
- Marie-Line Monnier
- Vincent Poirriez
- Philippe Pudlo
- Pascal Rutkowski

Le comité d'échanges et de liaison s'est réuni officiellement à 2 reprises, le 8 janvier 2021 et le 22 mars 2021.

A la fin de la mission du CEL, après le 22 mars 2021, de nombreux échanges (téléphone, virtuel ou présentiel) ont été réalisés et ont rassemblé les membres de la FNCAS, le VP pour une université inclusive et solidaire et la responsable du pôle DD&RS afin de déployer les 3 étapes de la méthodologie de l'élaboration du SDP.

COLLEGUES IMPLIQUES DANS L'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS

Hachimi Abba

CM pour une formation et un enseignement durable

Olivier Birembaux

CM risque psychosocial et qualité de vie au travail

Référent pour la lutte contre les violences sexistes (étudiants, personnels)

Référent déontologue et alerte

Valérie Braem

Responsable du développement des compétences et du conseil en mobilité carrière-DRH

Mélissa Defond

Responsable du Département d'Appui à la Recherche-SCD

Référente Science Ouverte pour l'UPHF

Ghislaine Denisselle

Responsable du pôle DDRS

Guillaume Dumont

Référent ClimaSup à l'INSA HdF

Cécile Dutilleul
Conseillère de Prévention - Mission Santé et Sécurité au Travail

Thierry-Marie Guerra
CM intégrité scientifique

Céline Morin
CM pour une recherche durable

Philippe Pudlo
VP délégué pour une université inclusive et solidaire

Vincent Regnier
Directeur -Direction Maintenance-Logistique-Patrimoine

Pascal Rutkowski
CM pour la mobilité et la biodiversité

Solange Ségala-De-Carbonière
CM diversité et égalité

Frédéric Vanpouille
Direction Maintenance-Logistique-Patrimoine

ANNEXE 2
Les 72 actions inscrites au SDP-DDRS 2022 > 2026

LISTE DES ACTIONS AXE STRATEGIE ET GOUVERNANCE

14 actions

STRATEGIE ET GOUVERNANCE	
Formaliser la politique de Développement Durable & Responsabilité Sociétale (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'Etablissement	
Action 1.1	Définir le schéma directeur pluriannuel (SDP) DD&RS de l'établissement et le présenter aux instances
Action 1.2	Constituer un réseau de référents sensibles au DD&RS
Action 1.3	Déployer une démarche DD&RS engageante et transversale dans tous les services et composantes de l'établissement
Action 1.4	Adapter la politique d'achat au regard de la stratégie DD&RS de l'établissement
Action 1.5	Mettre en place une stratégie de communication responsable sur la démarche DD&RS
Déployer (ressources humaines, techniques et financières...) et piloter la stratégie DD&RS au sein de l'Etablissement (structures, collaborateurs, tableaux de bord, ...)	
Action 2.1	Définir la feuille de route annuelle du pôle DD&RS et donner les moyens au pôle de la suivre
Action 2.2	Réaliser une auto évaluation DD&RS annuelle
Action 2.3	Candidater à des labellisations-certifications type DD&RS
Action 2.4	Constituer et organiser la Commission Université Durable
Action 2.5	Constituer et organiser le Comité Université Durable
Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) à la construction d'une société responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnementale	
Action 3.1	Définir et mettre en œuvre un plan d'action de sensibilisation
Action 3.2	Installer une semaine d'actions DD&RS
Action 3.3	Réaliser une cartographie des acteurs locaux, nationaux et internationaux sur le DD&RS
Action 3.4	Réaliser la cartographie des compétences et des projets des territoires au service du DD&RS

LISTE DES ACTIONS AXE ENSEIGNEMENT ET FORMATION

15 actions

ENSEIGNEMENT ET FORMATION	
Intégrer les problématiques de DD&RS dans les programmes et enseignements	
Action 1.1	Installer une cellule d'accompagnement pédagogique au DD&RS
Action 1.2	Identifier une base commune de connaissances et compétences DD&RS à intégrer dans l'offre de formation (FI, FA, FC)
Action 1.3	Intégrer des enseignements obligatoires au DD&RS
Action 1.4	Définir et effectuer le marquage DD&RS des formations et enseignements
Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS des apprenant.e.s	
Action 2.1	Ajouter au sein des rapports de stage ou rapports de projet une partie relative à la place réservée au DD&RS par la structure accueillant ou suivant les étudiant.e.s
Action 2.2	Mettre en place des projets transversaux DD&RS
Action 2.3	Installer une reconnaissance valorisable de l'engagement DD&RS
Action 2.4	Accompagner les étudiants dans leurs projets DD&RS
Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS par les personnels acteurs de la formation et de la recherche (enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s...)	
Action 3.1	Mettre en place un programme de soutien au DD&RS pour les enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s
Action 3.2	Mettre au catalogue des formations des doctorant.e.s des formations au DD&RS
Action 3.3	Rendre obligatoire le choix d'une formation DD&RS pour les doctorant.e.s
Action 3.4	Estampiller par ODD les sujets de thèse
Action 3.5	Ajouter au manuscrit de thèse un point DD&RS
Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes du DD&RS	
Action 4.1	Organiser des événements sur les principes du DD&RS ouverts à toutes les parties prenantes
Action 4.2	Co construire des formations à l'international en limitant les impacts environnementaux

LISTE DES ACTIONS AXE RECHERCHE ET INNOVATION

16 actions

RECHERCHE ET INNOVATION	
Intégrer le Développement durable et la responsabilité sociétale dans la stratégie de recherche et d'innovation de l'établissement	
Action 1.1	Partager le référentiel recherche DD&RS auprès des directeurs de laboratoire et la Direction Recherche et Valorisation
Action 1.2	Définir et soutenir les objectifs en terme de développement de R&I inter et/ou transdisciplinaires dans la stratégie de l'UPHF
Action 1.3	Promouvoir des projets de recherche durable
Action 1.4	Créer et déployer un outil générique pour les laboratoires de l'UPHF pour estampiller les projets de recherche et les publications DD&RS
Développer les interactions sciences société	
Action 2.1	Préparer la labellisation « Science Avec et Pour la Société » (SAPS)
Action 2.2	Etablir un état des lieux des actions participatives
Action 2.3	Promouvoir les résultats de la recherche et innovation DD&RS dans les formations et réciproquement
Action 2.4	Faire un état des lieux des actions de diffusion des résultats de la recherche vers le monde socio-économique
Action 2.5	Mettre en place une newsletter sur les événements recherche et monde socio-économique
Action 2.6	Développer la partie entrepreneuriat sur des thématiques DD&RS au sein de l'UPHF
Action 2.7	Objectiver les déplacements des enseignants-chercheurs pour la diffusion de la recherche DD&RS
Action 2.8	Mettre en œuvre une stratégie d'appui aux politiques publiques dans le DD&RS au regard des besoins identifiés
Promouvoir et favoriser un dispositif de réflexion éthique au regard de l'exercice de la responsabilité de la recherche et de l'innovation	
Action 3.1	Identifier les pratiques d'intégrité scientifique au niveau des laboratoires
Action 3.2	Mettre en place une charte intégrité scientifique au niveau de l'UPHF
Action 3.3	Déployer une offre de services complète autour de la gestion des données de la recherche à l'UPHF
Action 3.4	Mettre en œuvre le Plan Science Ouverte de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France

LISTE DES ACTIONS AXE ENVIRONNEMENT

11 actions

ENVIRONNEMENT	
Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources	
Action 1.1	Réaliser le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)
Action 1.2	Récupérer annuellement l'ensemble des données environnementales et sociales des schémas directeurs immobiliers
Action 1.3	Mettre en place un plan de mobilité (PDM) et mesurer son impact
Action 1.4	Mesurer et analyser les consommations d'énergie réalisées de manière plus précise et individuelle par bâtiment
Action 1.5	Réaliser le suivi de la consommation et/ou un diagnostic technique des installations par bâtiment (avec mesures correctives si besoins) pour la réduction des consommations d'eau
Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions)	
Action 2.1	Sensibiliser la communauté universitaire aux comportements vertueux en matière d'environnement
Action 2.2	Réaliser une analyse des risques environnementaux et établir un plan d'action relatif à la prévention et à la réduction des atteintes à l'environnement
Action 2.3	Etablir un plan d'action de réduction/optimisation/traitement des DEEE (dont informatique)
Développer une politique en faveur de la biodiversité	
Action 3.1	Favoriser la biodiversité locale
Action 3.2	Favoriser la biodiversité de passage
Promouvoir une alimentation responsable accessible au plus grand nombre (sur l'ensemble de la chaîne de valeur "du champ à l'assiette")	
Action 4.1	Réaliser des achats responsables en matière d'alimentation

LISTE DES ACTIONS AXE POLITIQUE SOCIALE

16 actions

POLITIQUE SOCIALE	
Favoriser une politique humaine et sociale d'égalité et de diversité au sein des personnels	
Action 1.1	Mettre en œuvre le plan d'action Egalité femmes/hommes
Action 1.2	Rédiger la charte de la diversité
Action 1.3	Renouveler le schéma directeur handicap personnel
Favoriser et accompagner le développement des compétences, dont les compétences DD&RS, dans l'évolution des métiers	
Action 2.1	Sensibiliser et former le personnel au DD&RS
Action 2.2	Intégrer lors des recrutements des objectifs DD&RS généraux et/ou spécifiques dans certaines fiches de poste, et réviser des fiches de poste dans ce sens
Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement en complément de celle du schéma directeur de la vie étudiante	
Action 3.1	Donner toute sa place à la nouvelle instance de dialogue social : le Comité Social d'Administration (CSA) et sa formation spécialisée en matière de santé, et de sécurité et des conditions de travail (FSSSCT)
Action 3.2	Animer le réseau d'assistants de prévention
Action 3.3	Reconnaitre les Risques Psycho Sociaux comme tout autre risque professionnel
Action 3.4	Recueillir l'avis des collègues
Action 3.5	Adopter un comportement respectueux envers les autres
Action 3.6	Faire vivre le Copil Qualité de Vie au Travail
Mettre en place une politique d'égalité des chances pour les apprenant.e.s	
Action 4.1	Réaliser un plan d'accompagnement des futurs apprenants
Action 4.2	Renouveler le schéma directeur handicap étudiant
Action 4.3	Définir le plan d'accompagnement des étudiants internationaux
Action 4.4	Définir le plan d'action d'accompagnement des étudiants en difficulté socio-économique et socio-culturelle
Action 4.5	Favoriser l'insertion professionnelle de tous les étudiants

ANNEXE 3
Descriptif des actions inscrites au SDP-DD&RS

AXE	STRATEGIE ET GOUVERNANCE
Formaliser la politique de Responsabilité Sociétale & Développement Durable (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement	

Titre de l'action 1.1 :

Définir le schéma directeur pluriannuel (SDP) DD&RS de l'établissement et le présenter aux instances

Description de l'action :

- Réaliser le diagnostic de l'établissement sur la base du référentiel DD&RS
- Analyser le diagnostic au regard de la réglementation et des attentes de la communauté
- Proposer un plan d'actions de 4 ans projetant l'établissement à 2030

Public visé par l'action :

- L'UPHF et son établissement composante l'INSA HdF
- Les territoires

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- VP UIS / Responsable du pôle DD&RS
- Les chargés de mission : Formation et enseignement durable, Recherche durable, Mobilité et Biodiversité, Risque psychosocial et qualité de vie au travail, référent pour la lutte contre les violences sexistes (étudiants et personnels) et référent déontologue et alerte, Diversité et égalité, Intégrité scientifique
- Les VPs et Directeurs de service
- FNCAS

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Réaliser le diagnostic DD&RS et recueillir les attentes de la communauté universitaire
- Analyser les résultats et définir les actions à mener pour les 4 années à venir
- Ecrire le SDP DD&RS
- Présenter le SDP DD&RS devant les instances

Calendrier associé à l'action :

- Octobre 2021 > juin 2022

Indicateurs associés à l'action :

- Dates de présentation devant les instances du SDP DD&RS

Financement nécessaire à l'action :

- Financement pour l'accompagnement FNCAS

AXE	STRATEGIE ET GOUVERNANCE
Formaliser la politique de Responsabilité Sociétale & Développement Durable (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement	

Titre de l'action 1.2 :
Constituer un réseau de référents sensibles au DD&RS

Description de l'action :
Mettre en place un réseau de référents dans les composantes et les services favorisant :

- la circulation des informations ascendantes et descendantes
- le déploiement d'actions et d'initiatives dans le cadre de la déclinaison de la politique DD&RS dans les composantes et services de l'établissement

Public visé par l'action :

- La communauté universitaire entière (personnel et étudiants)

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- VP UIS / Responsable du pôle DD&RS
- Les chargés de mission
- Les responsables de composantes et services
- Les personnels identifiés référents
- Les étudiants relais

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Réaliser une fiche de mission des référents
- Réaliser un recensement des volontaires
- Consulter les responsables des composantes et services
- Former les référents identifiés

Calendrier associé à l'action :

- Juillet 2022 > juillet 2023 pour la constitution du réseau de référents

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de référents et chargés de mission de l'établissement
- Coût de l'indemnité versée aux référents (personnel)

Financement nécessaire à l'action :

- Reconnaissance indemnitaire du rôle de référent (BIATSS)
- Formation des référents et responsables au DD&RS

AXE	STRATEGIE ET GOUVERNANCE
Formaliser la politique de Responsabilité Sociétale & Développement Durable (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement	

Titre de l'action 1.3 :
Déployer une démarche DD&RS engageante et transversale dans tous les services et composantes de l'établissement

Description de l'action :

- Extraire les actions inscrites au SDP DD&RS en direction des composantes et services
- Inciter et accompagner les composantes et services à investir les actions
- Valoriser les actions DD&RS à l'initiative des composantes et services à l'occasion du dialogue budgétaire

Public visé par l'action :

- Personnes en responsabilité dans les composantes et services

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- VP UIS / Responsable du pôle DD&RS
- Chargés de mission
- Gouvernance
- Personnes en responsabilité dans les composantes et services

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Extraire les actions inscrites au SDP DD&RS en direction des composantes et services
- Sensibiliser et former les personnes en responsabilité dans les composantes et services
- Analyser les démarches mises en œuvre dans les composantes et services versus les démarches impulsées par l'établissement et leur déclinaison attendue dans les composantes et services
- Former la Cellule d'Aide au Pilotage à la remontée des informations financières ayant trait au DD&RS

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 > décembre 2022 pour la sensibilisation des responsables
- Durée du SDP DD&RS pour l'accompagnement et le suivi des actions

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de services/directions engagés dans une démarche DD&RS
- Budget et % du budget alloués au DD&RS par l'établissement

Financement nécessaire à l'action :

- Pour la formation (selon les besoins)

AXE	STRATEGIE ET GOUVERNANCE
Formaliser la politique de Responsabilité Sociétale & Développement Durable (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement	

Titre de l'action 1.4 :
Adapter la politique d'achat au regard de la stratégie DD&RS de l'établissement

Description de l'action :

- Intégrer des éléments de DD&RS dans tous les achats

Public visé par l'action :

- Acheteurs et responsables des services et composantes

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- VP UIS / Responsable du pôle DD&RS
- Services et composantes
- DGS
- Service marchés

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Réaliser un inventaire des achats hors marché
- Respecter la réglementation des achats publics durables
- Disposer d'une personne compétente en achats durables
- Ecrire une politique d'achats durables
- Former les acheteurs

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 > septembre 2026

Indicateurs associés à l'action :

- % des marchés incluant une valeur de 30% minimum à des critères DD&RS dans le jugement des offres
- % du montant des achats couverts par des marchés incluant une valeur de 30% minimum à des critères DD&RS dans le jugement des offres
- % des achats hors marché intégrant des critères DD&RS

Financement nécessaire à l'action :

- Ressources humaines
- Formation

AXE	STRATEGIE ET GOUVERNANCE
Formaliser la politique de Responsabilité Sociétale & Développement Durable (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement	

Titre de l'action 1.5 :

Mettre en place une stratégie de communication responsable sur la démarche DD&RS

Description de l'action :

- Mettre en place un plan de communication au regard des objectifs-actions du SDP DD&RS et rendre publics les résultats des auto-évaluations (diagnostic annuel)

Public visé par l'action :

- La communauté universitaire
- Les partenaires externes de l'établissement
- Le public (futurs étudiants, parents, population du territoire...)
- Les instances de classements auxquels l'établissement participe

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- VP UIS / Responsable du pôle DD&RS
- Référente DD&RS du service de communication
- Référents DD&RS des composantes et services
- Services communication des composantes et services
- Associations et représentants étudiants

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Mettre en place un plan de communication au regard des objectifs du SDP DD&RS
- Engager une démarche réflexive sur la communication responsable en accord avec la réflexion éthique de l'établissement

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 > Décembre 2022 pour le plan de communication
- Chaque année pour la révision du plan de communication (> 2026)

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre d'actions de communication DD&RS à destination des parties prenantes internes (étudiant.e.s, enseignant.e.s chercheur/euses, personnels, vacataires) et externes
- Mesure de l'efficacité de la communication auprès des parties prenantes internes et externes à travers une étude d'impact ou enquête (% des parties prenantes ayant relayé l'information, % des personnes touchées par les communications)

Financement nécessaire à l'action :

- Budget communication du pôle DD&RS

AXE	STRATEGIE ET GOUVERNANCE
Déployer (ressources humaines, techniques et financières...) et piloter la stratégie DD&RS au sein de l'Etablissement (structures, collaborateurs, tableaux de bord, ...)	

Titre de l'action 2.1 :

Définir la feuille de route annuelle du pôle DD&RS et donner les moyens au pôle de la suivre

Description de l'action :

- Traduire annuellement les actions inscrites au SDP DD&RS et relevant du pôle DD&RS sous la forme d'une feuille de route
- Estimer les ressources nécessaires au suivi de la feuille de route

Public visé par l'action :

- Le Pôle DD&RS

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- VP UIS / Responsable du pôle DD&RS
- Comité et Commission Université Durable

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Réaliser annuellement le bilan du SDP DD&RS, produire la feuille de route du pôle DD&RS et les présenter à la Commission Université durable
- Evaluer les ressources financières et humaines pour avoir les moyens de mettre en œuvre la politique de l'établissement (dans le budget propre mais également dans les autres services et composantes)
- Faire participer la communauté à la mise en œuvre des actions du SDP DD&RS
- Inscire le SDP DD&RS au tableau de bord de l'établissement
- Présenter les actions et les risques lors de la revue de processus dans le cadre de la démarche qualité

Calendrier associé à l'action :

- Chaque année 2022 > 2026

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre d'actions réalisées / nombre d'actions prévues à la feuille de route
- Budget alloué au DD&RS/budget de l'établissement

Financement nécessaire à l'action :

- Campagne d'emploi à 3 ans

AXE	STRATEGIE ET GOUVERNANCE
Déployer (ressources humaines, techniques et financières...) et piloter la stratégie DD&RS au sein de l'Etablissement (structures, collaborateurs, tableaux de bord, ...)	

Titre de l'action 2.2 :

Réaliser une auto évaluation DD&RS annuelle

Description de l'action :

- Réaliser le diagnostic DD&RS de l'établissement sur la base du référentiel DD&RS
- Remonter les résultats obtenus sur le site PERSEE
- Présenter ses résultats à la Commission Université Durable

Public visé par l'action :

- Communauté universitaire, partenaires
- CIRSES, France Université, Club DDEP
- Commission Université Durable

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- VP UIS / Responsable du pôle DD&RS
- Chargés de mission
- Communauté universitaire, partenaires
- Comité Université Durable
- Référents DD&RS dans les composantes et services

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Interroger les parties prenantes
- Etablir le diagnostic de l'établissement
- Evaluer l'établissement et analyser l'impact des actions mises en œuvre
- Saisir les résultats sur la plateforme PERSEE du CIRSES
- Communiquer sur les résultats à la communauté, au Conseil de Direction et à la Commission Université Durable

Calendrier associé à l'action :

- Juin > octobre de toutes les années que dure le SDP-DD&RS

Indicateurs associés à l'action :

- Diagnostic actualisé

Financement nécessaire à l'action :

- Adhésion au CIRSES

AXE	STRATEGIE ET GOUVERNANCE
Déployer (ressources humaines, techniques et financières...) et piloter la stratégie DD&RS au sein de l'Etablissement (structures, collaborateurs, tableaux de bord, ...)	

Titre de l'action 2.3 :

Candidater à des labellisations-certifications type DD&RS

Description de l'action :

- Recenser les labels et certifications reconnaissant la démarche engagée par l'établissement
- Candidater à des labellisations-certifications

Public visé par l'action :

- UPHF et son établissement composante l'INSA HdF
- Communauté universitaire
- Parties prenante externes (établissements, entreprises, futurs étudiants et personnels...)

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- VP UIS / Responsable du pôle DD&RS
- Chargés de mission
- Comité Université Durable

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Recenser les labellisations-certifications type DD&RS
- Préparer les documents permettant la candidature
- Réunir les ressources humaines et matérielles nécessaires
- Préparer l'audit
- Présenter les résultats de l'audit (points positifs et négatifs) à la communauté
- Prendre les mesures correctives nécessaires si besoin
- Communiquer à l'externe si le label-certification est obtenu

Calendrier associé à l'action :

- Première tentative : année 2024, avec la labellisation DD&RS

Indicateurs associés à l'action :

- Dates de candidature et d'obtention du label-certification
- Nombre de labels-certifications obtenus

Financement nécessaire à l'action :

- Coût du label (ex. pour le label DD&RS : 3400€ (coût 2022))
- Coût de la communication

AXE	STRATEGIE ET GOUVERNANCE
Déployer (ressources humaines, techniques et financières...) et piloter la stratégie DD&RS au sein de l'Etablissement (structures, collaborateurs, tableaux de bord, ...)	

Titre de l'action 2.4 :

Constituer et organiser la Commission Université Durable

Description de l'action :

Créer une commission Université Durable qui aura pour mission de :

- Prioriser (annuellement) les actions du schéma directeur pluriannuel DD&RS de l'établissement
- Suivre et analyser l'auto évaluation de la démarche DD&RS
- Veiller à la cohérence et à l'intégration de la démarche dans la stratégie globale de l'établissement

Public visé par l'action :

- Membres du Comité de Direction, de la Direction de l'INSA HdF
- Des parties prenantes externes (ex. représentants des territoires, représentants d'universités labellisées)

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- VP UIS
- Chargés de mission

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Présenter la constitution de la commission Université Durable en comité de direction
- Communiquer auprès de la communauté et les parties prenantes
- Réunir la commission annuellement

Calendrier associé à l'action :

- Septembre > Décembre 2022 pour la constitution de la commission Université Durable
- 2023 : première réunion de la commission Université Durable
- 2023 > 2026 : réunion annuelle de la commission Université Durable

Indicateurs associés à l'action :

- Date de première réunion de la commission Université Durable
- Nombre de membres de la commission Université Durable, dont externes à l'établissement

Financement nécessaire à l'action :

- Financement pour les déplacements de membres externes (ex. représentant université labellisée)

AXE	STRATEGIE ET GOUVERNANCE
Déployer (ressources humaines, techniques et financières...) et piloter la stratégie DD&RS au sein de l'Etablissement (structures, collaborateurs, tableaux de bord, ...)	

Titre de l'action 2.5 :
Constituer et organiser le Comité Université Durable

Description de l'action :
Créer un comité Université Durable qui aura pour mission de :

- Elaborer et mettre à jour, après retour de la commission Université Durable, le plan d'action figurant au SDP DD&RS
- Rechercher des financements afin de réaliser les actions inscrites au SDP DD&RS
- Réaliser les actions inscrites au SDP-DD&RS
- Communiquer sur les actions en cours et réalisées
- Analyser le diagnostic annuel DD&RS et les indicateurs

Public visé par l'action :

- Personnel du pôle DD&RS
- Chargés de mission DD&RS
- Référents DD&RS ou responsables des services et composantes
- Etudiants de la FEV / associations DD&RS de l'établissement
- Membres de la communauté universitaire

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Responsable du pôle DD&RS
- Chargés de mission

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Recenser les membres du comité intéressés pour intégrer le comité Université Durable
- Présenter la constitution du comité en commission Université Durable
- Communiquer auprès de la communauté universitaire
- Réunir le comité Université Durable

Calendrier associé à l'action :

- Année 2022 pour la mise en place
- 2022 > 2026 pour son fonctionnement

Indicateurs associés à l'action :

- Date de la première réunion du comité Université Durable
- Nombre de membres du comité Université Durable, dont étudiants

Financement nécessaire à l'action :
Aucun

AXE	STRATEGIE ET GOUVERNANCE
Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) à la construction d'une société responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnementale	

Titre de l'action 3.1 :
Définir et mettre en œuvre un plan d'action de sensibilisation

Description de l'action :

- Déterminer des actions de sensibilisation en direction de toutes les parties prenantes en fonction des priorités du SDP DD&RS

Public visé par l'action :

- Communauté universitaire
- Parties prenantes externes

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- VP UIS / Responsable du pôle DD&RS
- Chargés de mission
- Comité Université Durable

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Recenser les besoins de sensibilisation sur les différentes thématiques identifiées dans le SDP DD&RS
- Prioriser les actions de sensibilisation
- Déterminer les ressources pour réaliser cette sensibilisation
- Mettre en œuvre les actions de sensibilisation
- Faire un bilan des actions de sensibilisation

Calendrier associé à l'action :

- 2022 > 2026

Indicateurs associés à l'action :

- Baromètre DD&RS, enquête récurrente portant sur la connaissance des actions DD&RS de l'établissement par ses parties prenantes internes.

Financement nécessaire à l'action :

- Moyens humains et matériels

AXE	STRATEGIE ET GOUVERNANCE
Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) à la construction d'une société responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnementale	

Titre de l'action 3.2 :
Installer une semaine d'actions DD&RS

Description de l'action :

- Identifier des actions de sensibilisation, voire de formation
- Installer dans la durée une semaine DD&RS qui sera itérée chaque année, avec des possibilités d'ouverture à l'ensemble des parties prenantes

Public visé par l'action :

- Communauté universitaire
- Parties prenantes externes

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- VP UIS / Responsable du pôle DD&RS
- Chargés de mission
- Comité Université Durable
- Référents DD&RS et relais étudiants

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Réaliser un inventaire des actions menées par les services et composantes et associations ainsi que leurs projets
- Choisir et planifier un certain nombre d'actions ayant trait au DD&RS concentrées
- Mettre en œuvre ces actions à l'occasion d'une semaine dédiée au DD&RS
- Réaliser un bilan des actions mises en place

Calendrier associé à l'action :

- 2023 > 2026 annuellement

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de participants (dont externes)
- Nombre d'actions mises en place
- Nombre de communications faites en interne, mais aussi faites par des médias externes

Financement nécessaire à l'action :

- Moyens humains à évaluer (ex. contrats étudiants)
- Moyens financiers

AXE	STRATEGIE ET GOUVERNANCE
Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) à la construction d'une société responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnementale	

Titre de l'action 3.3 :

Réaliser une cartographie des acteurs locaux, nationaux et internationaux sur le DD&RS

Description de l'action :

- Obtenir des éléments détaillés sur l'organisation des parties prenantes externes afin de travailler de concert sur la thématique

Public visé par l'action :

- Pôle DDRS

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- VP UIS / Responsable du pôle DD&RS
- Chargés de mission
- Pôle Partenariat et développement, Pôle relations internationales
- VP relations avec les territoires et les campus, VP relations avec les entreprises et valorisation

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Définir la liste des parties prenantes
- Récupérer les informations déjà disponibles (contacts, membres des instances, partenariats...)
- Recenser les enseignants responsables ou membres de réseau
- Rechercher les informations manquantes
- Diffuser cette liste (des partenariats, adhésions, mandats, contrats et groupes de travail avec des parties prenantes au niveau national et international en lien avec les parties prenantes identifiées)

Calendrier associé à l'action :

- Fin 2022

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de réseaux nationaux dont l'établissement est partie prenante
- Nombre de réseaux internationaux dont l'établissement est partie prenante
- Nombre de gouvernances de réseaux nationaux impliquant un représentant de l'établissement
- Nombre de gouvernances de réseaux internationaux impliquant un représentant de l'établissement

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	STRATEGIE ET GOUVERNANCE
Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) à la construction d'une société responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnementale	

Titre de l'action 3.4 :
Réaliser la cartographie des compétences et des projets des territoires au service du DD&RS

Description de l'action :

- Identifier nos contacts DD&RS au sein de nos territoires
- Consulter les territoires pour cartographier les compétences et projets au service du DD&RS
- Mettre à jour au fil de l'eau ces informations

Public visé par l'action :

- Les territoires
- Le pôle DD&RS
- La communauté universitaire qui bénéficiera des informations cartographiées

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- VP UIS / Responsable du pôle DD&RS

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Identifier les contacts DD&RS au sein des territoires
- Faire la cartographie initiale
- Mettre à jour annuellement la cartographie

Calendrier associé à l'action :

- Juin 2022 > Décembre 2022 pour l'identification des contacts
- Décembre 2022 > Juin 2023 pour la cartographie initiale
- Juin 2023 > Juin 2026 pour la mise à jour de la cartographie

Indicateurs associés à l'action :

- % de réalisation de la cartographie (annuellement)

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

Intégrer les problématiques de DD&RS dans les programmes et enseignements

Titre de l'action 1.1 :

Installer une cellule d'accompagnement pédagogique au DD&RS

Description de l'action :

Mettre en place une cellule d'accompagnement pédagogique au DD&RS, au sein du pôle DD&RS, avec une ressource permanente (au démarrage), réunissant des représentants ou référents FI-FTLV et des étudiants. Sa mission sera d'apporter une aide, expertise pédagogique concrète en termes de DD&RS dans la formation et dans les enseignements (ex. le marquage DD&RS, par ODD). Elle évalue aussi la bonne intégration du DD&RS dans les différentes formations et enseignements. Elle aura aussi pour tâche d'accompagner les étudiants dans leurs projets DD&RS.

Public visé par l'action :

- Etudiants en formation initiale, par apprentissage et formation continue.
- Enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s.
- Tout public directement impliqué dans les stratégies pédagogiques

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Responsable de la cellule d'accompagnement pédagogique au DD&RS
- Responsables des composantes de formation
- Responsables pédagogiques
- VP CFVE
- Chargé de mission « Formation et Enseignement Durable »
- Pôle DD&RS

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Définir précisément les attentes vis-à-vis de la cellule d'accompagnement pédagogique au DD&RS
- Recruter le responsable de la cellule d'accompagnement pédagogique
- Mettre en place la cellule d'accompagnement pédagogique avec toutes les parties prenantes
- Communiquer sur l'existence de la cellule d'accompagnement pédagogique auprès des collègues au sein des composantes de formation

Calendrier associé à l'action :

- T0 (septembre 2022) à T6 (mois)

Indicateurs associés à l'action :

- Date de recrutement du responsable de la cellule d'accompagnement pédagogique
- Date d'opérationnalité de la cellule d'accompagnement pédagogique
- Nombre de sollicitations et d'accompagnements de la cellule d'accompagnement pédagogique

Financement nécessaire à l'action :

- Faire une demande de financement dans le cadre du dialogue stratégique de gestion (projets hors recherche et innovation) automne 2022

Intégrer les problématiques de DD&RS dans les programmes et enseignements

Titre de l'action 1.2 :

Identifier une base commune de compétences et de connaissances DD&RS à intégrer dans l'offre de formation (FI, FA, FC)

Description de l'action :

- Elaborer un socle commun de connaissances et de compétences nécessaires aux apprenants en termes de DD&RS et qui sera dans un premier temps en expérimentation sur des formations pilotes

Public visé par l'action :

- Etudiants en formation initiale, par apprentissage et formation continue inscrits

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Responsable de la Cellule d'accompagnement pédagogique
- Responsables des composantes, responsables pédagogiques
- VP CFVE, représentants étudiants
- Chargé de mission « Formation et Enseignement Durable »
- Pôle DD&RS

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Inventorier les initiatives DD&RS dans les composantes de formation
- Etudier les bases de connaissances et compétences déjà éprouvées dans d'autres établissements de l'ESR
- Mettre en place un groupe de travail pour formaliser la base commune de connaissances et compétences DD&RS à intégrer à toutes les formations de l'UPHF
- Identifier les formations pilotes à l'expérimentation
- Former à la base commune de connaissances et compétences DD&RS les collègues des formations pilotes
- Etendre l'expérimentation à toutes les formations

Calendrier associé à l'action :

- T0 à T24

Indicateurs associés à l'action :

- Niveau d'avancement de la base commune de connaissances et de compétences DD&RS
- Dates du début des expérimentations pilote
- Pourcentage des formations adoptant la base commune

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION
Intégrer les problématiques de DD&RS dans les programmes et enseignements	

Titre de l'action 1.3 :
Intégrer des enseignements obligatoires au DD&RS

Description de l'action :

- Intégrer des « enseignements » obligatoires au DD&RS dans les formations de l'UPHF n'ayant pas encore intégré la base commune de connaissances et compétences de DD&RS en leur sein.

Public visé par l'action :

- Etudiants en formation initiale, par apprentissage et formation continue

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Responsable de la cellule d'accompagnement pédagogique au DD&RS
- Responsable des composantes, responsables pédagogiques
- VP CFVE
- Représentants étudiants
- Chargé de mission « Formation et Enseignement Durable »
- Pôle DD&RS

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Inventorier les initiatives DD&RS dans les composantes de formation et l'établissement
- Identifier les formations amenées à installer des « enseignements » obligatoires au DD&RS
- Accompagner les formations identifiées précédemment dans l'installation d'un « enseignement » obligatoire au DD&RS

Calendrier associé à l'action :

- T24 à T48

Indicateurs associés à l'action :

- Pourcentage de formation ou d'enseignement ayant intégré un « enseignement » obligatoire au DD&RS
- Pourcentage d'étudiants ayant suivi un « enseignement » obligatoire au DD&RS

Financement nécessaire à l'action :

- Financement à évaluer

AXE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION
Intégrer les problématiques de DD&RS dans les programmes et enseignements	

Titre de l'action 1.4 :
Définir et effectuer le marquage DD&RS des formations et enseignements

Description de l'action :

- Définir les critères du marquage DD&RS à appliquer aux formations et enseignements, et accompagner les collègues dans le marquage.

Public visé par l'action :

- Enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses
- Responsables des composantes de formation, Responsables pédagogiques

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Responsable de la Cellule d'accompagnement pédagogique
- Responsable des composantes, responsables pédagogiques
- VP CFVE
- VP REVE
- Chargé de mission « Formation et Enseignement Durable »
- Pôle DD&RS

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Définir les critères dans un document dit de marquage DD&RS (ou ODD)
- Réaliser le marquage des formations et enseignements

Calendrier associé à l'action :

- T6 à T36

Indicateurs associés à l'action :

- Pourcentage des formations/enseignements marqués DD&RS

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS des apprenant.e.s

Titre de l'action 2.1 :

Ajouter au sein des rapports de stage ou rapports de projet une partie relative à la place réservée au DD&RS par la structure accueillant ou suivant les étudiant.e.s

Description de l'action :

- Rédiger dans les rapports de stages, les mémoires de projets une partie précisant comment la structure accueillante (ex. entreprise, université) traite les questions de DD&RS.

Public visé par l'action :

- Etudiants soumis à l'obligation de stage / projet
- Les structures partenaires

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- VP CFVE
- Responsable pédagogiques, de stages et projets
- Chargé de mission « Formation et Enseignement Durable »
- Pôle DD&RS

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Rédiger les attendus dans les rapports
- Identifier les formations pilotes pour expérimenter l'action
- Actualiser les livrets de stage ou projet dans les formations pilotes
- Sensibiliser les apprenants.es
- Sensibiliser les structures accueillant les étudiant.e.s
- Etendre à l'ensemble des formations de l'UPHF

Calendrier associé à l'action :

- T6 à T24 pour l'expérimentation
- T24 à T48 pour le déploiement

Indicateurs associés à l'action :

- Pourcentage de rapports de stage ou projet incluant une partie DD&RS
- Pourcentage de formations ayant enclenché l'action

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS des apprenant.e.s

Titre de l'action 2.2 :

Mettre en place des projets transversaux DD&RS

Description de l'action :

- Mettre en place des projets inter-composantes à l'UPHF ; inter-établissement-composantes (UPHF-ESAC) et inter-disciplines (SHS/SPI), en complément des modules polytechniques et d'ouverture.

Public visé par l'action :

- Etudiants et enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Cellule d'accompagnement pédagogique
- Responsable de composantes de formation, responsables pédagogiques
- Enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses
- Gouvernance des établissements
- VP CFVE
- Pôle DD&RS
- VP REVE

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Définir les attendus des projets transversaux DD&RS en lien avec les composantes
- Proposer des sujets de projets transversaux aux et avec les composantes de formation
- Sélectionner les équipes qui travailleront sur les projets transversaux
- Suivre les projets transversaux
- Evaluer les projets réalisés

Calendrier associé à l'action :

- T12 à T48

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de projets transversaux DD&RS
- Nombre d'étudiants participant aux projets transversaux

Financement nécessaire à l'action :

- Financement à évaluer par le pôle DD&RS

Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS des apprenant.e.s

Titre de l'action 2.3 :

Installer une reconnaissance valorisable de l'engagement DD&RS

Description de l'action :

- Bonifier l'engagement DD&RS des étudiants dans la réalisation de projets (hors formation). Dans ce cadre, une réflexion sera menée afin de trouver les modalités de reconnaissance acceptées par l'ensemble des composantes de formation.

Public visé par l'action :

- Etudiants

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Responsables de composantes, RP, VP CFVE, VP REVE
- Cellule d'accompagnement pédagogique
- Chargé de mission « Formation et Enseignement Durables »

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Définir les critères de valorisation
- Etudier la faisabilité/applicabilité (exemple la bonification des étudiants)
- Recenser les initiatives étudiantes valorisables
- Mettre en œuvre la reconnaissance

Calendrier associé à l'action :

- T0 à T12 : Définir les critères, étudier la faisabilité
- T12 T48 : Recenser et valoriser

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre d'étudiants bénéficiant d'une bonification annuellement
- Nombre de projets ayant fait l'objet d'une bonification étudiante annuellement

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS des apprenant.e.s

Titre de l'action 2.4 :

Accompagner les étudiants dans leurs projets DD&RS

Description de l'action :

- Mettre en place au sein de l'établissement un accompagnement des étudiants dans leurs projets DD&RS. L'établissement, au travers de la cellule d'accompagnement pédagogique DD&RS, soutient et encourage directement les étudiants et associations étudiantes engagées dans des actions DD&RS.

Public visé par l'action :

- Etudiants
- Associations étudiantes

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Cellule d'accompagnement pédagogique
- VP REVE
- VP CFVE
- Chargé de mission « Formation et enseignement durables »
- Pôle DD&RS

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Recenser les dispositifs d'accompagnement existants au sein de l'établissement
- Communiquer sur l'existence de l'accompagnement aux projets étudiants DD&RS
- Inventorier les projets ou initiatives DD&RS des étudiants et proposer un accompagnement

Calendrier associé à l'action :

- T0 à T12 : Recenser les dispositifs...
- T12 à T48 : Accompagner les étudiants dans leur projet DD&RS

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre d'étudiants accompagnés
- Nombre de projets DD&RS accompagnés

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION
Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS par les personnels acteurs de la formation et de la recherche (enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s...)	
<p>Titre de l'action 3.1 : Mettre en place un programme de soutien au DD&RS pour les enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s</p>	
<p>Description de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter et soutenir les enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s à intégrer le DD&RS dans leurs enseignements (ex. au travers d'enseignements transversaux). Ce soutien proposera des sensibilisations, formations aux enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s. 	
<p>Public visé par l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s 	
<p>Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cellule d'accompagnement pédagogique au DD&RS - VP CFVE - Chargé de mission « Formation et enseignement durables » - Pôle DD&RS 	
<p>Mise en œuvre de l'action (les étapes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et recenser les initiatives pédagogiques DD&RS déjà existantes - Mettre en place un dispositif d'accompagnement - Communiquer sur le dispositif mis en place 	
<p>Calendrier associé à l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - T0 à T12 : Recenser les initiatives... mettre en place le dispositif - T12 à T48 : Accompagner les personnels enseignants 	
<p>Indicateurs associés à l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s accompagnés - Nombre de formations délivrées aux enseignant.e.s 	
<p>Financement nécessaire à l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun 	

AXE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION
Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS par les personnels acteurs de la formation et de la recherche (enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s...)	

Titre de l'action 3.2 :
Mettre au catalogue des formations des doctorant.e.s des formations au DD&RS

Description de l'action :

- Mettre en place une offre de formation destinée aux doctorants pour acquérir des connaissances DD&RS. Cette formation pourra être proposée aux enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses (nouvellement arrivés dans l'établissement).

Public visé par l'action :

- Doctorant.e.s
- Enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Cellule d'accompagnement pédagogique au DD&RS
- VP CFVE
- VP Recherche, Ecole doctorale PHF

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Identifier les besoins de formation des doctorant.e.s et nouveaux enseignants
- Inscrire les formations dans le catalogue de l'ED PHF

Calendrier associé à l'action :

- T0 à T12 : Identifier le besoin
- T12 à T24 : Proposer la formation au catalogue des doctorant.e.s et ouvrir aux enseignants

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre des doctorant.e.s et nouveaux enseignants ayant suivi une formation DD&RS
- Nombre de modules DD&RS proposés par l'EDPHF dans son catalogue

Financement nécessaire à l'action :

- Financement à évaluer

AXE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION
Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS par les personnels acteurs de la formation et de la recherche (enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s...)	

Titre de l'action 3.3 :
Rendre obligatoire le choix d'une formation DD&RS pour les doctorant.e.s

Description de l'action :

- Les formations DD&RS deviennent obligatoires dans le cursus des doctorants.e.s. Les doctorant.e.s doivent choisir au moins 1 formation DD&RS à valider.

Public visé par l'action :

- Doctorant.e.s

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Cellule d'accompagnement pédagogique au DD&RS
- VP Recherche, Ecole doctorale PHF

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Mettre en place des formations obligatoires
- Suivre/évaluer la mise en œuvre

Calendrier associé à l'action :

- T12 à T24 : Mettre en place les formations obligatoires

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de modules DD&RS obligatoires proposés par l'EDPHF
- Nombre des doctorant.e.s ayant validé au moins une formation au DD&RS

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION
Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS par les personnels acteurs de la formation et de la recherche (enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s...)	

Titre de l'action 3.4 :

Estampiller par ODD les sujets de thèse

Description de l'action :

- Estampiller par objectif développement durable, voire sous-objectif, les sujets de thèse. Dans ce cadre, une formation aux ODD pourra être proposée aux directeurs de thèse afin qu'ils puissent associer aux travaux de thèse un ou plusieurs ODD, voire sous-ODD. La plateforme ADUM sera modifiée de manière à permettre cette association lors de la saisie des sujets de thèse.

Public visé par l'action :

- Doctorant.e.s
- Directeurs de thèse

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Ecole Doctorale PHF
- VP Recherche
- Composantes de recherche
- Directeurs de thèse
- DNum

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Proposer une formation aux ODD, et sous-ODD, aux enseignant.e.s-chercheurs, directeurs de thèse
- Modifier l'application ADUM de manière à offrir la possibilité aux directeurs de thèse l'estampillage des sujets de thèse par ODD lors de la saisie des sujets de thèse

Calendrier associé à l'action :

- T12 à T24

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de directeurs de thèse formés
- Date d'opérationnalité de l'estampillage sur ADUM
- Nombre de thèses estampillées par ODD

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION
Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS par les personnels acteurs de la formation et de la recherche (enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s...)	

Titre de l'action 3.5 :
Ajouter au manuscrit de thèse un point DD&RS

Description de l'action :

- Faire apparaître explicitement dans le livrable du projet de recherche (manuscrit de thèse) une partie dédiée au DD&RS

Public visé par l'action :

- Doctorant.e.s

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Ecole Doctorale PHF
- VP Recherche
- Directeurs de thèse
- Composantes de recherche

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Définir les attendus du point DD&RS à faire figurer dans le manuscrit de thèse
- Sensibiliser / accompagner les doctorants et leurs directeurs de thèse au focus DD&RS à mettre dans le manuscrit de thèse

Calendrier associé à l'action :

- T12 à T24

Indicateurs associés à l'action :

- Pourcentage de thèses ayant ajouté un point DD&RS au manuscrit de thèse

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes du DD&RS

Titre de l'action 4.1:

Organiser des événements sur les principes du DD&RS ouverts à toutes les parties prenantes

Description de l'action :

- Mettre en place des actions à destination de toutes les parties prenantes (internes, externes) visant à diffuser la connaissance en matière de DD&RS. Ces actions peuvent être déclinées sous la forme de colloques, de conférences, ..., mais aussi des formations digitalisées type MOOC, webinaires.

Public visé par l'action :

- Acteurs et partenaires locaux, régionaux, citoyens
- Communauté universitaire

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- VP REVE
- VP CFVE
- Responsable de composantes de formation, responsables pédagogiques (asso) étudiant.e.s
- Service communication UPHF
- DNum

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Recenser l'existant au sein l'établissement
- Définir les objectifs et les actions à mettre en œuvre
- Organiser des actions ouvertes aux parties prenantes
- Recueillir la satisfaction des participants aux actions

Calendrier associé à l'action :

- T24 à T48

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre d'actions organisées annuellement
- Nombre de citoyens sensibilisés et/ou formés au DD&RS
- Nombre de supports digitalisés et disponibles

Financement nécessaire à l'action :

- Financement à déterminer

Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes du DD&RS

Titre de l'action 4.2:

Co construire des formations à l'international en limitant les impacts environnementaux

Description de l'action :

- Proposer des formations à l'international co-construites. Ce partenariat international devra se faire de manière responsable, en limitant les impacts sur l'environnement.

Public visé par l'action :

- Etudiant.e.s nationaux et à l'étranger (en particulier les étudiants émanant des pays en voie de développement)
- Enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s nationaux et à l'étranger

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- VP CFVE
- Responsables de composantes de formation
- Responsables pédagogiques
- Universités partenaires (dont les universités partenaires d'EUNICE)
- Pôle RI

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Recenser au sein d'un catalogue les formations existantes co-construites avec des partenaires internationaux
- Formaliser de nouveaux partenariats à l'international en vue de proposer de nouvelles formations
- Elaborer les formations dans le cadre des partenariats conclus, tout en considérant l'impact des formations développées sur l'environnement
- Proposer les formations développées

Calendrier associé à l'action :

- T24 à T48

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de partenariats internationaux avec lesquels l'UPHF a co-construit une formation
- Nombre de pays en développement avec lesquels l'UPHF a co-construit une formation
- Nombre d'universités avec lesquelles l'UPHF a co-construit une formation
- Bilan des émissions des gaz à effet de serre relatif à la mobilité internationale dues aux formations co-construites

Financement nécessaire à l'action :

- Financement à prévoir (Cf. Erasmus+ ,...)

AXE	RECHERCHE ET INNOVATION
Intégrer le Développement durable et la responsabilité sociétale dans la stratégie de recherche et d'innovation de l'établissement	

Titre de l'action 1.1 :

Partager le référentiel recherche DD&RS auprès des directeurs de laboratoire et la DRV

Description de l'action :

- Synthétiser le référentiel recherche DD&RS et les ODD
- Sensibiliser et former les directeurs de laboratoire au diagnostic DD&RS et aux actions Recherche et Innovation du SDP DD&RS
- Identifier les Objectifs de Développement Durable (ODD) investis par les laboratoires de l'UPHF

Public visé par l'action :

- Directeurs des laboratoires de l'UPHF
- Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV)

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Vice-Présidence Recherche de l'UPHF
- Chargée de mission « Recherche durable »

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Synthétiser le référentiel recherche avec la définition d'indicateurs du DD&RS
- Rédiger un rapport de synthèse
- Présenter le référentiel aux directeurs de laboratoire, à la DRV et à l'établissement
- Diffuser le référentiel au sein de l'établissement

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 + 9 mois pour la synthèse du référentiel recherche
- Septembre 2022 + 12 mois pour la présentation du référentiel recherche

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de réunions avec les directeurs de laboratoire et la DRV
- Nombre d'interlocuteurs formés
- Taux d'avancement dans l'écriture du rapport de synthèse

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	RECHERCHE ET INNOVATION
Intégrer le Développement durable et la responsabilité sociétale dans la stratégie de recherche et d'innovation de l'établissement	

Titre de l'action 1.2 :

Définir et soutenir les objectifs en terme de développement de R&I inter et/ou transdisciplinaires dans la stratégie de l'UPHF

Description de l'action :

- Mettre en place un réseau de référents « Recherche durable » (un ou plusieurs par laboratoire) en relation directe avec la chargée de mission « Recherche durable »
- Identifier un axe de recherche inter et/ou transdisciplinaire avec des impacts scientifiques et sociétaux selon la stratégie recherche de l'établissement (structuration en 3 Hubs « grands défis sociétaux »)

Public visé par l'action :

- Chercheurs et enseignants-chercheurs de l'UPHF

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Référents laboratoires « Recherche durable »
- Vice-Présidence Recherche de l'UPHF
- Personnel en responsabilité : Direction de laboratoire, de département, d'équipe
- Chargée de mission « Recherche durable »

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Identifier pour chaque laboratoire un ou plusieurs référents « Recherche durable »
- Recenser via les référents laboratoires des dispositifs d'accompagnement existants, d'incitation et de soutien de recherches inter et/ou transdisciplinaires au niveau des laboratoires et d'institutions (ANR, CNRS, Universités, etc...)
- Définir les objectifs en terme de développement de R&I inter et/ou transdisciplinaires selon la stratégie recherche de l'UPHF
- Définir les incitations possibles
- Soutenir et accompagner le développement de R&I inter et/ou transdisciplinaires au niveau de l'établissement et des laboratoires

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 + 6 mois pour la constitution du réseau de référents laboratoires
- Septembre 2022 + 9 mois pour le recensement des dispositifs d'accompagnement existants
- Septembre 2022 + 15 mois pour l'identification d'un axe de recherche inter et/ou transdisciplinaire
- Septembre 2022 + 21 mois pour la fin de l'action (mise en place d'un dispositif pour soutenir les projets de recherche et appel à projets)

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de dispositifs d'accompagnement existants
- Nombre des Appels à Projets R&I inter et/ou transdisciplinaires au sein des laboratoires et de l'UPHF
- Budget alloué au soutien de projets de recherche et d'innovation inter et/ou transdisciplinaires

Financement nécessaire à l'action :

- Soutien financier des projets de recherche inter et/ou transdisciplinaires par les laboratoires et l'UPHF

AXE	RECHERCHE ET INNOVATION
Intégrer le Développement durable et la responsabilité sociétale dans la stratégie de recherche et d'innovation de l'établissement	

Titre de l'action 1.3 :

Promouvoir des projets de recherche durable

Description de l'action :

- Identifier les impacts DD&RS et prendre en compte les enjeux DDRS dans la conduite des projets de recherche (avant, pendant et après)

Public visé par l'action :

- Personnel en responsabilité : Direction de laboratoire, de département, d'équipe, en charge de programmes de recherche (ANR, FUI, Europe ...)
- Enseignants-chercheurs et personnel d'accompagnement à la recherche

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Référents laboratoires « Recherche durable », chargée mission « Recherche durable »

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Contacter le CIRSES, Labos 1point5, etc... ; pour identifier les outils et les méthodes d'évaluation d'impacts et de conduite de projets
- Prendre en compte les impacts DDRS dans la conduite de projets (avant, pendant et après) en utilisant des facteurs prédéfinis
- S'appuyer sur des projets existants via les référents laboratoires pour expérimenter les outils et méthodes d'évaluation déployés au sein de l'UPHF
- Présenter et expliquer la démarche au sein des laboratoires

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 + 18 mois pour la synthèse des informations récoltées auprès du CIRSES (et autres organismes sollicités)
- Septembre 2022 + 24 mois pour l'expérimentation des outils et méthodologie sur un projet de recherche selon la mesure d'impacts DD&RS
- Septembre 2022 + 30 mois pour le déploiement de la démarche

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de projets de recherche ayant fait l'objet d'une mesure d'impacts DD&RS et de conduite de projet
- Proportion des projets de recherche avec mesure d'impacts par rapport à tous les projets R&I de l'établissement

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	RECHERCHE ET INNOVATION
Intégrer le Développement durable et la responsabilité sociétale dans la stratégie de recherche et d'innovation de l'établissement	

Titre de l'action 1.4 :

Créer et déployer un outil générique pour les laboratoires de l'UPHF pour estampiller les projets de recherche et les publications DD&RS

Description de l'action :

- Mettre en place une cellule (groupe de travail) pour le développement d'un outil générique composée des référents laboratoires, de la Direction du Numérique et du Service Commun de la Documentation, directement en relation avec la chargée de mission « Recherche durable »
- Développer l'outil générique pour un marquage DRS des projets de recherche

Public visé par l'action :

- Direction de laboratoires de l'UPHF, Vice-présidence Recherche

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Vice-Présidence Recherche de l'UPHF
- Référents laboratoires
- Direction du Numérique (DNum)
- Service Commun de la Documentation (SCD)
- Chargée de mission « Recherche durable »

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- S'appuyer sur des outils génériques existant au sein des laboratoires
- Développer l'outil générique par la DNum
- Tester l'outil au sein d'un laboratoire
- Présenter l'outil générique aux directeurs de laboratoire

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 + 24 mois pour l'installation de la cellule de travail
- Septembre 2022 + 36 mois pour l'identification d'un laboratoire pilote
- Septembre 2022 + 48 mois pour la fin de l'action (outil générique et présentation)

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre des projets de recherche marqués DD&RS,
- Avancement du développement de l'outil générique
- Nombre de laboratoires utilisant l'outil

Financement nécessaire à l'action :

- Etablissement ou prestataire

AXE	RECHERCHE ET INNOVATION
Développer les interactions sciences société	

Titre de l'action 2.1 :

Préparer la labellisation « Science Avec et Pour la Société » (SAPS)

Description de l'action :

- Répondre à l'Appel à Projets 2023 pour obtenir le label SAPS

Public visé par l'action :

- UPHF
- Territoires

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Vice-Présidence Recherche de l'UPHF, DRV
- Chargée de mission « Recherche durable »

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

Mettre en place une cellule (groupe de travail) pour préparer la labellisation SAPS

Proposer une ou plusieurs actions pour répondre à chacun des axes suivants :

- Axe 1 : Valorisation de la recherche et de ses enjeux auprès de tous les publics et notamment auprès des scolaires
- Axe 2 : Formation à la médiation, la communication et à la démarche scientifiques
- Axe 3 : Valorisation de l'actualité et de l'expertise scientifique dans les médias
- Axe 4 : Participation citoyenne à la recherche.

Soutenir des projets innovants favorisant le développement de nouvelles interfaces de dialogue entre sciences, recherche et société et la structuration affirmée d'un réseau territorial

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 + 3 mois pour la mise en place de la cellule pour travailler au label SAPS
- Septembre 2022 + 6 mois pour répondre à l'AAP

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de réunions de la cellule pour travailler au label SAPS
- Taux d'avancement dans le dossier de labellisation

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	RECHERCHE ET INNOVATION
Développer les interactions sciences société	

Titre de l'action 2.2 :

Etablir un état des lieux des actions participatives

Description de l'action :

- Lister les actions de recherche existantes impliquant de la science participative au sein des laboratoires.

Public visé par l'action :

- Acteurs de la société

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Vice-présidence Recherche de l'UPHF
- Référents laboratoires
- Chargée de mission « Recherche durable »

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Recenser via les référents laboratoires les projets de recherche participatifs impliquant des acteurs de la société dans le processus de recherche
- Définir des indicateurs (nombre d'initiatives, nombre de structures impliquées, etc...) en s'inspirant des actions menées dans d'autres établissements

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 + 18 mois pour le recensement des projets de recherche
- Septembre 2022 + 24 mois pour l'état des lieux

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre d'actions de recherche impliquant de la science participative

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	RECHERCHE ET INNOVATION
Développer les interactions sciences société	

Titre de l'action 2.3 :

Promouvoir les résultats de la recherche et innovation DD&RS dans les formations et réciproquement

Description de l'action :

- Favoriser les liens entre la recherche DD&RS et les formations

Public visé par l'action :

- Etudiants
- Enseignants-Chercheurs

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Vice-Présidence Recherche de l'UPHF, Vice-Présidence Formation de l'UPHF
- Référents laboratoires
- Chargé.e.s de mission « Enseignement et formation durable », « Recherche durable »
- Responsables pédagogiques, Service communication de l'Université

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Recenser les initiatives d'intégration des résultats de la recherche DD&RS dans les formations via les référents laboratoires
- Recenser les formations intégrant des résultats de R&I DD&RS via le chargé de mission « Enseignement et formation durable »
- Recenser les projets d'étudiants DD&RS en collaboration avec des laboratoires via les responsables pédagogiques
- Proposer une stratégie de promotion (projets étudiants en lien avec le DD&RS, séminaires de recherche ouverts aux étudiants, réponse à des AAP recherche-formation, newsletter pour valoriser les initiatives de recherche DD&RS dans les formations, etc...)

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 + 15 mois pour le recensement des projets de recherche et projets d'étudiants
- Septembre 2022 + 21 mois pour la proposition d'une stratégie de formation

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de programmes de formation avec des résultats de recherche DD&RS
- Nombre de projets de recherche en collaboration avec des étudiants

Financement nécessaire à l'action :

- Budget alloué pour développer des projets étudiants dans le cadre de projets de recherche DDRS

AXE	RECHERCHE ET INNOVATION
Développer les interactions sciences société	

Titre de l'action 2.4 :

Faire un état des lieux des actions de diffusion des résultats de la recherche vers le monde socio-économique

Description de l'action :

- Lister les actions d'entrepreneuriat et d'innovation sur des thématiques DD&RS au sein des laboratoires
- Lister les actions de diffusion type DD&RS pour valoriser les résultats de la recherche

Public visé par l'action :

- Monde socio-économique

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Vice-Présidence Recherche de l'UPHF
- Vice-Présidence Relations Entreprises et Valorisation de l'UPHF
- Directeurs de laboratoire
- Référents laboratoires
- Chargée de mission « Recherche durable »

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Recenser les moyens et les outils d'entrepreneuriat et d'innovation sur des thématiques DD&RS via les référents laboratoires (exemple : start-up, chaire industrielle, brevets, stratégie partenariale vers le monde socio-économique avec des enjeux sociétaux...)
- Recenser les actions de diffusion type DD&RS pour présenter et promouvoir les résultats de la recherche (exemple : bâtiment utilisé, type de supports, déplacement...)

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022+ 6 mois : lister les actions d'entrepreneuriat et d'innovation sur des thématiques DD&RS
- Septembre 2022+ 12 mois : lister les actions de diffusion DD&RS vers le monde socio-économique

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre d'actions d'entrepreneuriat et d'innovation sur des thématiques DD&RS
- Nombre de partenaires socio-économiques impliqués dans une démarche DD&RS
- Nombre d'actions de diffusion type DD&RS

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	RECHERCHE ET INNOVATION
Développer les interactions sciences société	

Titre de l'action 2.5 :

Mettre en place une newsletter sur les événements recherche et monde socio-économique

Description de l'action :

- Diffuser au sein de l'établissement tous les événements où le monde de la recherche rencontre le monde socio-économique

Public visé par l'action :

- Enseignant-chercheur, directeurs de laboratoires, monde socio-économique

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Vice-Présidence Recherche de l'UPHF
- Vice-Présidence Relations Entreprises et Valorisation de l'UPHF
- Service Communication de l'UPHF
- Chargée de mission « Recherche durable »

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Lister les événements à venir type salon, séminaire, table ronde où les chercheurs peuvent rencontrer et échanger avec le monde socio-économique
- Synthétiser les événements et diffuser la newsletter au sein des laboratoires

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022+ 6 mois : liste des événements à venir
- Septembre 2022+ 9 mois : diffusion de la newsletter

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de newsletters parues
- Nombre de contacts générés par la newsletter

Financement nécessaire à l'action :

- Recrutement d'un(e) chargé(e) d'affaires pour faire la promotion de la recherche et de la veille technologique

AXE	RECHERCHE ET INNOVATION
Développer les interactions sciences société	

Titre de l'action 2.6 :

Développer la partie entrepreneuriat sur des thématiques DD&RS au sein de l'UPHF

Description de l'action :

- Promouvoir des actions d'entrepreneuriat et d'innovation DD&RS

Public visé par l'action :

- Jeunes chercheurs (post-docs), chercheurs

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Vice-Présidence Recherche de l'UPHF
- Vice-Présidence Relations Entreprises et Valorisation de l'UPHF
- Vice-Présidence Relations avec les Territoires et les Campus de l'UPHF
- Chargée de mission « Recherche durable »

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Présenter les montages existants (start-up, chaire industrielle, etc...) aux chercheurs et jeunes chercheurs
- Mettre en place des appels à projets (AAP) pour développer des actions d'entrepreneuriat et d'innovation DD&RS au sein des laboratoires
- Soutenir les actions d'entrepreneuriat et d'innovation DD&RS d'un point de vue financier et humain depuis le montage jusqu'à la mise en place du projet

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 + 27 mois pour la présentation des montages
- Septembre 2022 + 33 mois pour l'AAP entrepreneuriat
- Septembre 2022 + 39 mois pour le soutien aux projets retenus (financier, humain)

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre d'AAP
- Nombre d'actions d'entrepreneuriat retenues

Financement nécessaire à l'action :

- Budget alloué au sein des laboratoires et de l'UPHF pour des actions d'entrepreneuriat type DD&RS

AXE	RECHERCHE ET INNOVATION
Développer les interactions sciences société	

Titre de l'action 2.7 :

Objectiver les déplacements des enseignants-chercheurs pour la diffusion de la recherche DD&RS

Description de l'action :

- Recenser et qualifier les actions de diffusion des résultats de la recherche DD&RS via les missions des enseignants-chercheurs

Public visé par l'action :

- Vice-Présidence Recherche de l'UPHF
- Directeurs des laboratoires

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Vice-Présidence Numérique de l'UPHF
- DNum
- Enseignants-chercheurs et chercheurs
- Chargée de mission « Recherche durable »

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Flécher les missions des enseignants-chercheurs selon le type d'évènements (exemple : recherche, grand public, monde socio-économique...)
- Développer avec la Direction du Numérique un outil générique en s'appuyant sur des outils existants (exemple : outil Demat'OM, outil CNRS...)

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 + 36 mois pour le fléchage des missions
- Septembre 2022 + 48 mois pour l'outil générique

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de missions selon le type d'évènements

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	RECHERCHE ET INNOVATION
Développer les interactions sciences société	

Titre de l'action 2.8 :

Mettre en œuvre une stratégie d'appui aux politiques publiques dans le DD&RS au regard des besoins identifiés

Description de l'action :

- Aider et accompagner nos territoires selon leurs besoins en DD&RS

Public visé par l'action :

- Territoires
- Acteurs des politiques publiques

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Vice-Présidence Relations avec les Territoires et les Campus de l'UPHF
- Chargée de mission « Recherche durable »

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Lister les actions DD&RS en direction des acteurs des politiques publiques
- Recenser les besoins des territoires
- Définir la stratégie d'accompagnement des politiques publiques à l'échelle des territoires (exemple : chaire...)

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 + 36 mois pour la liste des actions DD&RS auprès des politiques publiques
- Septembre 2022 + 42 mois pour la liste des besoins des territoires
- Septembre 2022 + 48 mois pour la définition de la stratégie

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre d'activités réalisées en direction des acteurs des politiques publiques
- Nombre de personnes pour accompagner les politiques publiques

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	RECHERCHE ET INNOVATION
Promouvoir et favoriser un dispositif de réflexion éthique au regard de l'exercice de la responsabilité de la recherche et de l'innovation	

Titre de l'action 3.1 :

Identifier les pratiques d'intégrité scientifique au niveau des laboratoires

Description de l'action :

- Sensibiliser les acteurs de la recherche (direction, personnels, etc....) à l'importance du respect de l'Intégrité Scientifique (IS)
- Mettre en place une cellule de référents IS (un ou plusieurs par laboratoire) directement en relation avec le référent IS de l'UPHF

Public visé par l'action :

- Personnel des laboratoires permanents et non-permanents (y compris stagiaires)

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Personnel en responsabilité : Direction de laboratoire, de département, d'équipe, en charge d'un programme de recherche (ANR, FUI, Europe ...)
- Chargé de mission « Intégrité scientifique »
- Chargée de mission « Recherche durable »

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Définir pour chaque laboratoire un ou plusieurs référents Intégrité Scientifique
- Recueillir les informations sur l'existant via les référents (formulaire, réunion, enquête ...) et identification des bonnes pratiques
- S'appuyer sur les pratiques d'autres partenaires labélisés DDRS (Université, Organisme ...)
- Informer et former les référents sur les bonnes pratiques et les manquements à l'IS

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 + 6 mois pour les référents laboratoires
- Septembre 2022 + 9 mois pour le recueil d'informations
- Septembre 2022 + 15 mois pour la fin de l'action (mise en place de la cellule et pratiques identifiées)

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de référents Intégrité Scientifique
- Nombre de laboratoires ayant engagé une politique d'intégrité scientifique

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	RECHERCHE ET INNOVATION
Promouvoir et favoriser un dispositif de réflexion éthique au regard de l'exercice de la responsabilité de la recherche et de l'innovation	

Titre de l'action 3.2 :

Mettre en place une charte intégrité scientifique au niveau de l'UPHF

Description de l'action :

Rédiger une charte (à partir de chartes existantes chez des partenaires labellisés DD&RS) qui tienne compte :

- Des normes juridiques et des usages professionnels
- Dès la rédaction d'un projet de recherche, des notions d'honnêteté intellectuelle : élaboration, mise en place et valorisation
- De la gestion saine des fonds (notamment l'indépendance et l'impartialité vis-à-vis des financeurs)

Public visé par l'action :

- Personnel des laboratoires permanents et non-permanents (y compris stagiaires)

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Services juridiques (DRV, UPHF, CNRS)
- Vice-Présidence Recherche de l'UPHF
- Directeurs de laboratoires et référents IS
- Service Commun de Documentation (SCD)
- Chargé de mission « Intégrité scientifique »
- Chargée de mission « Recherche durable »

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Rédiger une charte intégrité scientifique en s'appuyant sur les services juridiques et les référents IS des laboratoires
- Diffuser la charte intégrité scientifique en s'appuyant sur les référents IS et les directeurs de laboratoires (présentation lors des assemblées générales des laboratoires)
- Présenter et expliquer (par l'IS référent) cette charte aux nouveaux arrivants (toutes catégories confondues). Recueillir la signature du personnel qui devra assumer la responsabilité d'agir en la respectant intégralement

En relation avec le SCD, définir et mettre en place la politique de Science Ouverte

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 + 12 mois, à partir de l'existant, pour la mise en place d'un groupe de travail (référents IS, service juridique, SCD ...)
- Septembre 2022 + 21 mois pour la proposition d'une maquette de charte et échanges avec les institutions (UPHF, CNRS ...)
- Septembre 2022 + 27 mois pour la proposition de la charte et passage aux différents conseils des établissements et institution pour validation

- Septembre 2022 + 30 mois : diffusion auprès du personnel et mise en place (signature et livret d'accueil ...)

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de réunions pour diffuser la charte intégrité scientifique
- Taux d'avancement dans l'écriture de la charte intégrité scientifique

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	RECHERCHE ET INNOVATION
Promouvoir et favoriser un dispositif de réflexion éthique au regard de l'exercice de la responsabilité de la recherche et de l'innovation	

Titre de l'action 3.3 :

Déployer une offre de services complète autour de la gestion des données de la recherche à l'UPHF

Description de l'action :

Suite à la réalisation d'une grande enquête sur les données de la recherche à l'UPHF faisant état des pratiques actuelles et des besoins en la matière, l'UPHF déploie un plan d'action complet autour de la gestion des données de la recherche, afin de fournir outils et services, et de promouvoir l'ouverture raisonnée des données de la recherche (*open data*) au sein de l'établissement. La mise en œuvre du plan d'action de l'UPHF s'effectuera dans le contexte politique du deuxième Plan National pour la Science Ouverte du MESRI et d'une de ses actions phares pour les données de recherche à savoir le lancement de Recherche Data Gouv, l'entrepôt national français.

Public visé par l'action :

- Enseignant-Chercheur
- Direction de laboratoires pour la dimension politique et le pilotage
- Personnel d'appui à la recherche
- Ensemble de la communauté scientifique française et internationale

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Vice-Présidence Recherche de l'UPHF
- Directions et membres des laboratoires, équipe du Département d'Appui à la Recherche du SCD, Direction du Numérique, DRV, délégué à la protection des données, service des archives
- Chargée de mission « Recherche durable »

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

Analyser les résultats de la grande enquête en ligne sur les données de la recherche à l'UPHF
Mettre en place des entretiens qualitatifs et analyser
Synthétiser et proposer un plan d'action pour le déploiement de services pertinents, parmi lesquels :

- créer un COPIL données de la recherche avec les différents acteurs
- créer un guichet unique
- créer un modèle institutionnel de Plan de Gestion des Données (PGD) via l'outil DMP Opidor
- former et sensibiliser à la gestion des données

Présenter et adopter un plan d'action
Lancer la mise en œuvre du plan d'action

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 + 3 mois pour l'analyse des résultats de la grande enquête en ligne sur les données de la recherche à l'UPHF
- Septembre 2022 + 6 mois pour les entretiens qualitatifs et analyse
- Septembre 2022 + 6 mois pour la synthèse et plan d'action pour le déploiement de services pertinents, dont la création d'un modèle institutionnel de Plan de Gestion des Données (PGD) et des actions de formation
- Septembre 2022 + 9 mois pour la présentation et adoption du plan d'action
- Septembre 2022 + 9 mois pour la mise en œuvre du plan d'action

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de jeux de données associés à des publications de l'UPHF et déposés sur des plateformes dédiées en accès ouvert (entrepôt de données, archive ouverte)
- Nombre de plan de gestion des données associés à des publications de l'UPHF et déposés sur des plateformes dédiées en accès ouvert (entrepôt de données, archives ouvertes)
- Nombre de codes logiciels associés à des travaux de recherche de l'UPHF et déposés sur des plateformes dédiées en accès ouvert
- Nombre de formations sur la gestion des données de la recherche et l'open data
- Nombre d'accompagnements de projets financés sur la question de la gestion des données et de l'open data (principes FAIR, rédaction d'un PGD, sélection d'un entrepôt de données, etc....)
- Indicateurs dédiés aux données de la recherche dans le cadre du déploiement du Baromètre de la Science Ouverte de l'UPHF

Financement nécessaire à l'action :

- Support de poste pérenne supplémentaire au SCD : catégorie A chargée de mission données de la recherche UPHF
- Financement pour d'éventuels développements techniques selon le détail du plan d'action

AXE	RECHERCHE ET INNOVATION
Promouvoir et favoriser un dispositif de réflexion éthique au regard de l'exercice de la responsabilité de la recherche et de l'innovation	

Titre de l'action 3.4 :

Mettre en œuvre le Plan Science Ouverte de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France

Description de l'action :

Suite à l'adoption au printemps 2021 du Plan Science Ouverte de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France, et à l'issue d'un travail sur les publications 2013-2021, l'Université met en place une organisation pour le développement de l'accès ouvert à ses publications dans le respect du cadre réglementaire, dans un esprit de promotion de la science ouverte et de l'intégrité scientifique ainsi que de renforcement du lien science et société, et afin de se mettre en conformité avec les législations et exigences des financeurs de la recherche.

Public visé par l'action :

- Enseignant-Chercheur
- Direction de laboratoires pour la dimension politique et le pilotage
- Ensemble de la communauté scientifique française et internationale

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Vice-Présidence Recherche de l'UPHF
- Directions des laboratoires pour mener l'action à bien, chercheurs pour la réalisation des dépôts dans HAL, équipe du Département d'Appui à la Recherche du SCD pour l'accompagnement, en lien avec la DRV, service des archives
- Chargée de mission « Recherche durable »

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Finaliser le référencement rétrospectif 2013-2021 et comparer avec les bases de données bibliographiques Scopus et Web of Science pour la période indiquée et pour l'ensemble des laboratoires
- Déposer les documents correspondants dans HAL
- Mettre en place un circuit de référencement et de dépôt des documents pour le courant à partir de 2022 au sein de chaque laboratoire
- Créer un système de bonus financier à destination des laboratoires pour soutenir le dépôt de documents
- Pérenniser un dispositif de formations proposées sur HAL et la science ouverte
- Poursuivre et renforcer la dynamique d'accompagnement individuel
- Réaliser des présentations et des statistiques annuelles ainsi que sur demande

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 + 3 mois pour la mise en place du circuit de référencement et de dépôt des documents pour le courant (travail effectué dans un premier temps en parallèle du rétrospectif, à inscrire dans la durée)
- Septembre 2022 + 3 mois pour la mise en place du bonus
- Septembre 2022 + 3 mois pour la mise en place de la pérennisation du dispositif de formations proposées en 2021 sur HAL et la science ouverte

- Septembre 2022 + 3 mois pour poursuivre et renforcer la dynamique d'accompagnement individuel, avec une Réalisation de présentations et de statistiques annuelles ainsi que sur demande : poursuite pour les statistiques globaux, à développer pour des indicateurs plus détaillés
- T0 + 9 mois pour la finalisation du référencement rétrospectif 2013-2021 et comparaison avec les bases de données bibliographiques Scopus et Web of Science pour la période indiquée et pour l'ensemble des laboratoires, selon la fourniture des listes de références
- 2022-2024 pour le dépôt des documents sur la période 2013-2021, selon la participation des chercheurs

Indicateurs associés à l'action :

Indicateur IC14 (contrat quinquennal en cours) :

- Nombre de notices auteurs créées dans HAL UPHF/INSA Hauts-de-France depuis son lancement, quel que soit le « statut » de la personne, susceptible de produire des publications scientifiques au 31 décembre de l'année civile N-1

Indicateurs Plan Science Ouverte :

Taux de référencement des publications UPHF dans HAL :

- Total des travaux signalés dans HAL UPHF/INSA Hauts-de-France sur une année civile rapporté au nombre total des membres de la communauté UPHF/INSA Hauts-de-France susceptible de produire des publications scientifiques du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile N-1
- Total des travaux signalés dans HAL UPHF/INSA Hauts-de-France depuis son lancement rapporté au nombre total des membres de la communauté UPHF/INSA Hauts-de-France susceptible de produire des publications scientifiques du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile N-1

Taux de dépôt des documents des publications UPHF dans HAL :

Pourcentage des travaux accompagnés d'une pièce jointe signalés dans HAL UPHF/INSA Hauts-de-France en fonction du nombre total des travaux sans pièce jointe depuis le lancement de HAL UPHF/INSA Hauts-de-France

Indicateurs Baromètre de la Science Ouverte de l'UPHF**Financement nécessaire à l'action :**

- Octroi d'un support de poste pérenne supplémentaire au SCD : catégorie B co-administrateur du portail HAL-UPHF
- Financement du bonus selon modalités à déterminer

AXE	ENVIRONNEMENT
Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources	

Titre de l'action 1.1 :
Réaliser le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

Description de l'action :

- Réaliser le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2022 pour établir un plan d'action de réduction des émissions de GES

Public visé par l'action :

- Communauté universitaire
- Parties prenantes externes

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Econome de flux
- DMLP
- Pôle DD&RS
- Chargé de mission mobilité et biodiversité

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Réaliser le BEGES
- Présenter un plan d'action
- Faire valider par la commission Université Durable
- Mettre en œuvre le plan d'action et le suivre

Calendrier associé à l'action :

- Année 2023

Indicateurs associés à l'action :

- Etat d'avancement du BEGES
- Nombre d'actions inscrites au BEGES

Financement nécessaire à l'action :

- Coût des études et enquêtes (type déplacement) à réaliser

Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources

Titre de l'action 1.2 :

Récupérer annuellement l'ensemble des données environnementales et sociales des schémas directeurs immobiliers

Description de l'action :

- Relever dans les projets identifiés au sein des schémas directeurs immobiliers la part des améliorations ou bénéfiques en termes environnementaux ou sociaux

Public visé par l'action :

- Communauté universitaire

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- DMLP
- Econome de flux

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Pour les différentes réalisations et projets décrits au sein des schémas directeurs immobiliers : lister et valoriser les améliorations en termes d'impacts environnementaux (ex : diminution des consommations énergétiques...) et d'impacts sociaux (ex : amélioration des conditions de travail, d'études, d'apport de services...)

Calendrier associé à l'action :

- Pour le prochain SPSI (Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière) prévu à partir de 2023

Indicateurs associés à l'action :

- Listing de données environnementales et sociales

Financement nécessaire à l'action :

- Sans

AXE	ENVIRONNEMENT
Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources	

Titre de l'action 1.3 :

Mettre en place un plan de mobilité (PDM) et mesurer son impact

Description de l'action :

- Rédiger le plan de mobilité de l'UPHF et de son établissement composante, l'INSA HdF. Ce Plan de Mobilité doit optimiser les déplacements des membres de la communauté universitaire, et favoriser l'usage de modes de déplacements plus durables.

Public visé par l'action :

- La communauté universitaire

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Gouvernance
- Autorités organisatrices de la mobilité et les opérateurs de transports
- Département du Nord
- Pôle DDRS

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Prendre connaissance de l'existant
- Se faire accompagner par une structure ayant l'expertise
- Faire l'étude en impliquant les parties prenantes (internes, externes)
- Rédiger le PDM de l'UPHF et de l'INSA HdF
- Présenter le PDM devant les instances
- Mettre en œuvre le PDM de l'UPHF et de l'INSA HdF, et le suivre

Calendrier associé à l'action :

- Prendre connaissance de l'existant et réaliser l'étude : année 2021
- Rédiger le PDM : 1^{er} semestre 2022
- Présenter le PDM devant les instances : juin-juillet 2022
- Mettre en œuvre le PDM : 2022-2025

Indicateurs associés à l'action :

- Date d'approbation du PDM par l'établissement
- Niveau d'avancement des actions programmées

Financement nécessaire à l'action :

- Accompagnement pour écrire le PDM. L'établissement finance les actions à l'intérieur de ses campus. Les parties prenantes externes (ex. AOM, Département du Nord) financent les opérations en dehors des campus

AXE	ENVIRONNEMENT
Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources	

Titre de l'action 1.4 :
Mesurer et analyser les consommations d'énergie réalisées de manière plus précise et individuelle par bâtiment

Description de l'action :

- Mettre en place un Système de Management de l'Energie (SME)

Public visé par l'action :

- Etablissement

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- DMLP
- Econome de flux
- Pôle DD&RS

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Définir un programme ;
- Confier une mission de maîtrise d'œuvre ;
- Réaliser un dossier de consultation des entreprises de travaux ;
- Lancer un appel d'offres de travaux ;
- Réaliser les travaux ;
- Exploiter les outils mis en place

Calendrier associé à l'action :

- Marché de travaux en cours (juin 2022)

Indicateurs associés à l'action :

- Consommations de gaz et d'électricité

Financement nécessaire à l'action :

- 480 000 €

AXE	ENVIRONNEMENT
Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources	

Titre de l'action 1.5 :
Réaliser le suivi de la consommation et/ou un diagnostic technique des installations par bâtiment (avec mesures correctives si besoins) pour la réduction des consommations d'eau

Description de l'action :

- Mettre en place d'un Système de Management de l'Energie (SME)

Public visé par l'action :

- Etablissement

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- DMLP
- Econome de flux
- Pôle DD&RS

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Définir un programme ;
- Confier une mission de maîtrise d'œuvre ;
- Réaliser un dossier de consultation des entreprises de travaux ;
- Lancer un appel d'offres de travaux ;
- Réaliser les travaux ;
- Exploiter les outils mis en place

Calendrier associé à l'action :

- Marché de travaux en cours (juin 2022)

Indicateurs associés à l'action :

- Consommations d'eau

Financement nécessaire à l'action :

- 480 000 €

AXE	ENVIRONNEMENT
Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions)	

Titre de l'action 2.1 :

Sensibiliser la communauté universitaire aux comportements vertueux en matière d'environnement

Description de l'action :

- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'adoption de bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement

Public visé par l'action :

- Communauté universitaire

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Econome de flux
- Pôle DD&RS
- Service des archives
- DNUM

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Identifier les axes prioritaires en fonction des résultats du BEGES
- Concevoir des outils et actions de sensibilisation
- Mettre en œuvre ces outils
- Mesurer leur impact (BEGES)

Calendrier associé à l'action :

- Durée du SDP DD&RS

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de membres de la communauté sensibilisés
- Mesure de l'impact sur les comportements au regard des actions réalisées

Financement nécessaire à l'action :

- Outils de sensibilisation et de communication, prestataires

AXE	ENVIRONNEMENT
Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions)	

Titre de l'action 2.2 :

Réaliser une analyse des risques environnementaux et établir un plan d'action relatif à la prévention et à la réduction des atteintes à l'environnement

Description de l'action :

- Réaliser une analyse des risques appliquée à l'environnement. Cela consiste à évaluer et hiérarchiser les atteintes des activités et services de l'établissement sur l'environnement en vue d'établir des objectifs et un plan d'action à tous les niveaux de l'établissement

Public visé par l'action :

- Assistants de prévention
- Personnel des ateliers, laboratoires

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Pôle DDRS- Econome de flux
- Conseillère prévention
- DMLP
- Assistants de prévention
- Personnel des ateliers, laboratoires

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Constituer un groupe projet
- Définir les livrables attendus (données qualitative et quantitatives, analyse et hiérarchisation, recherche de solutions, communication...), et niveau de détail
- Lancer une consultation

Calendrier associé à l'action :

- Durée du SDP

Indicateurs associés à l'action :

- % de réalisation du tableau de bord par site et par nature des déchets dangereux
- % de réalisation de l'inventaire des points d'émission de pollution atmosphérique
- % effluents selon leur nature

Financement nécessaire à l'action :

- Coût de l'étude et des actions correctives à mettre en place

AXE	ENVIRONNEMENT
Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions)	

Titre de l'action 2.3 :

Etablir un plan d'action de réduction/optimisation/traitement des DEEE (dont informatique)

Description de l'action :

- Mettre à jour l'inventaire des DEEE (informatique surtout) et établir un plan d'action de réduction/optimisation/traitement des DEEE

Public visé par l'action :

- Composantes et services de l'UPHF

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Econome de flux
- DNum
- DMLP
- Pôle DD&RS

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Réaliser l'inventaire des matériels informatiques (et autres DEEE)
- Construire le plan d'action
- Mettre en œuvre le plan d'action
- Mesurer en volume de réduction/recyclage/réutilisation du matériel

Calendrier associé à l'action :

- Durée du SDP

Indicateurs associés à l'action :

- Mesure en volume de réduction, de recyclage, et réutilisation de matériel

Financement nécessaire à l'action :

- Coût du recyclage

AXE	ENVIRONNEMENT
Développer une politique en faveur de la biodiversité	

Titre de l'action 3.1 :

Favoriser la biodiversité locale

Description de l'action :

Mener une réflexion pour favoriser la biodiversité des pelouses. Cette réflexion peut conduire à tondre une fois à la fin octobre, laisser des zones refuges non tondues ou encore ne pas tondre avant la mi-juin. Mener une réflexion pour donner un cadre accueillant pour la biodiversité. Cette réflexion pourrait nous amener à proposer des zones accueillantes (plantes mellifères, laisser une zone sauvage, ...), favoriser des ressources alimentaires « naturelles », limiter des impacts négatifs (bannir les produits chimiques) ou encore favoriser des lieux de nidifications (hors d'accès des prédateurs et du dérangement humain en interdisant clairement la chasse par exemple). L'impact de cette action demande un diagnostic avant et après l'action.

Public visé par l'action :

- La communauté universitaire

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Pôle DDRS
- DMLP
- Chargé de mission pour « la mobilité et la biodiversité »

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Mettre en place un groupe de réflexion
- Faire un état des lieux de la biodiversité avant et après la réalisation de l'action
- Elaborer un plan d'actions en conformité avec nos engagements OASIS Nature
- Mettre en œuvre et suivre la bonne réalisation de l'action

Calendrier associé à l'action :

- Mettre en place un groupe de travail : année 2022
- Faire un diagnostic biodiversité faune et flore : année 2023
- Elaborer le plan d'actions biodiversité : année 2023
- Mettre en œuvre le plan d'actions : années 2023 – 2026
- Faire un diagnostic biodiversité faune et flore : année 2026

Indicateurs associés à l'action :

- Avancement (%) du plan d'actions
- Evolution de la biodiversité sur les campus à l'aide des diagnostics réalisés

Financement nécessaire à l'action :

- Pour le diagnostic (avant, après)

AXE	ENVIRONNEMENT
Développer une politique en faveur de la biodiversité	

Titre de l'action 3.2 :
Favoriser la biodiversité de passage

Description de l'action :

- Faire du campus du Mont Houy un lieu qui peut favoriser le passage de la biodiversité entre le PNR (Parc Naturel Régional) Scarpe-Escaut et le PNR de l'Avesnois

Public visé par l'action :

- La communauté universitaire
- Le territoire

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Pôle DDRS
- DMLP
- Chargé de mission pour la mobilité et la biodiversité

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Définir les préconisations avec l'expertise des Eco-jardiniers du PNR du Hainaut
- Mettre en place les préconisations suivant un planning

Calendrier associé à l'action :

- 2022 – 2025

Indicateurs associés à l'action :

- Date de réception des préconisations
- Date de rédaction d'un plan d'actions suivant les préconisations
- Pourcentage d'actions réalisées par rapport au plan d'actions

Financement nécessaire à l'action :

- Financement à évaluer

AXE	ENVIRONNEMENT
Promouvoir une alimentation responsable accessible au plus grand nombre (sur l'ensemble de la chaîne de valeur "du champ à l'assiette")	

Titre de l'action 4.1 :

Réaliser des achats responsables en matière d'alimentation

Description de l'action :

- Insérer des clauses environnementales et sociales dans les marchés d'alimentation de l'établissement (buffets, plateaux repas, ...)

Public visé par l'action :

- Communauté universitaire
- Parties prenantes externes

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Econome de flux
- Pôle DD&RS
- Service marchés

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Interroger les fournisseurs actuels sur leurs pratiques
- Elaborer un cahier des charges incluant des facteurs environnementaux et sociaux

Calendrier associé à l'action :

- Durée du SDP

Indicateurs associés à l'action :

- Mesure de la satisfaction
- % avancement du cahier des charges

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	POLITIQUE SOCIALE
Favoriser une politique humaine et sociale d'égalité et de diversité au sein des personnels	

Titre de l'action 1.1 :

Mettre en œuvre le plan d'action Egalité femmes/hommes

Description de l'action :

- Mettre en œuvre et suivre le plan d'action Egalité femmes/hommes voté par le CT le 24 juin 2021.

Public visé par l'action :

- Ensemble du personnel UPHF

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- DRH
- Chargée de mission Diversité-Egalité
- Composantes de recherche et de formation
- Services, SCD

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Présenter le plan d'action en CA en vue de son adoption.
- Suivre le déploiement de la stratégie en cours (indicateurs, mesures).
- Réaliser un bilan du ressenti parmi les E-EC et BIATSS, par l'élaboration de questionnaires.

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 – Septembre 2022 + 12 mois pour l'élaboration du questionnaire
- Bilan : Septembre 2022 + 18 mois
- Suivi : 2022-2026

Indicateurs associés à l'action :

- Pourcentage des actions investies
- Mesure de satisfaction du personnel

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	POLITIQUE SOCIALE
Favoriser une politique humaine et sociale d'égalité et de diversité au sein des personnels	

Titre de l'action 1.2 :

Rédiger la charte de la diversité

Description de l'action :

- Elaborer la charte Diversité de l'UPHF, après analyse des chartes existantes et consultation des représentants du personnel E-EC et BIATSS

Public visé par l'action :

- Ensemble du personnel UPHF
- Etudiants

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- DRH
- Chargée de mission Diversité-Egalité
- Composantes de recherche et de formation
- Services
- Associations étudiants

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Analyser les chartes de diversité existantes (1)
- Constituer un groupe de travail (2)
- Elaborer la charte Diversité (3)
- Présenter la Charte devant les instances concernées (4)

Calendrier associé à l'action :

- 1 et 2 : T 0 – T 4 Analyse préalable et constitution du groupe
- 3 : T 5 – T 7
- 4 : T 8 – T 10

Indicateurs associés à l'action :

- Pourcentage d'avancement de l'élaboration de la charte

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	POLITIQUE SOCIALE
Favoriser une politique humaine et sociale d'égalité et de diversité au sein des personnels	

Titre de l'action 1.3 :
Renouveler le schéma directeur handicap personnel

Description de l'action :

- Réécrire la schéma directeur handicap sur son volet personnel. Ce travail est à faire (aussi) en vue du renouvellement avec le FIPHFP.

Public visé par l'action :

- Personnel de l'UPHF

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Chargée de mission Diversité-Egalité
- Relais Handicap Personnel
- DRH

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Construire le groupe de travail
- Réaliser le bilan des actions passées
- Tirer du bilan les points faibles, forts
- Définir le plan d'actions pour les 3 prochaines années

Calendrier associé à l'action :

- Septembre 2022 – Novembre 2022 pour l'écriture du schéma directeur handicap personnel

Indicateurs associés à l'action :

- % d'avancement de l'écriture du schéma directeur handicap personnel
- Dates de présentations devant les instances

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	POLITIQUE SOCIALE
Favoriser et accompagner le développement des compétences, dont les compétences DD&RS, dans l'évolution des métiers	

Titre de l'action 2.1 :

Sensibiliser et former le personnel au DD&RS

Description de l'action :

Les thématiques DDRS sont variées et sont susceptibles d'intéresser l'ensemble du personnel à des degrés différents au regard des missions confiées. Le plan de sensibilisation et formation doit s'adapter à ces orientations règlementaires et des actions ont été envisagées pour 2022. L'information et la sensibilisation sur ces thématiques sont un préalable pour poursuivre l'accompagnement et le développement des compétences sur les axes prioritaires DD&RS de l'établissement auprès des personnels ciblés. A partir d'une présentation générale des axes par un organisme extérieur, le pôle DDRS interviendra pour présenter les orientations de l'institution. Cette information/sensibilisation sera proposée à l'ensemble du personnel, tout statut confondu, sous un format de type conférence-webinaire. Pour certains personnels déjà sensibilisés, il s'agira de leur fournir une formation plus approfondie

Public visé par l'action :

- Ensemble du personnel UPHF

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Service formation continue, DRH
- Pôle DD&RS

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Définir un cahier des charges
- Proposer un calendrier
- Rechercher un organisme et/ou partenaires extérieurs compétents sur le DDRS
- Contractualiser les objectifs, le contenu pédagogique, le format et le budget en lien avec le pôle DD&RS
- Proposer l'action en interne
- Evaluer l'action

Calendrier associé à l'action :

- Mai-juin 2022 : écriture du cahier des charges
- Juin-Septembre 2022 : Recherche d'organisme de formation
- Septembre - octobre 2022 : Choix de l'organisme
- Novembre 2022 : proposition de l'action
- Décembre 2022 : évaluation

Indicateurs associés à l'action :

Evaluation de l'action de formation :

- Taux de participation,
- Typologie des participants,

- Niveau de satisfaction des participants sur :
 - l'objectif et le contenu,
 - le format (conférence en visio ou webinaire)
- Evaluation de l'intervenant

Financement nécessaire à l'action :

- Financement à prévoir pour les formations et sensibilisations

AXE	POLITIQUE SOCIALE
Favoriser et accompagner le développement des compétences, dont les compétences DD&RS, dans l'évolution des métiers	

Titre de l'action 2.2 :

Intégrer lors des recrutements des objectifs DD&RS généraux et/ou spécifiques dans certaines fiches de poste, réviser des fiches de poste dans ce sens

Description de l'action :

Pour les enseignants :

- Intégration des thématiques DD&RS dans leurs enseignements
- Orientation des étudiants vers des sujets de recherche compatibles avec un développement durable
- Développement d'une pédagogie inclusive et collaborative
- Ancrer les connaissances théoriques enseignées dans l'exercice pratique d'un métier

Pour les personnels BIATSS :

- Intégration des actions de comportement professionnel durable et d'intégration de la problématique dans les différentes procédures selon les métiers

Public visé par l'action :

- Ensemble du personnel (BIATSS – enseignants)

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- DRH
- Pôle DD&RS
- Composantes et services

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Définir des critères communs à reporter sur les fiches de mission
- Les faire valider par la commission DD et le CT
- Suivre l'insertion des clauses sur les fiches de poste pour le recrutement et les insérer dans les fiches de poste existantes

Calendrier associé à l'action :

- Durée du SDP

Indicateurs associés à l'action :

- Pourcentage de personnel ayant des missions DRS dans leur fiche de poste

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	POLITIQUE SOCIALE
Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement en complément de celle du schéma directeur de la vie étudiante	

Titre de l'action 3.1 :
 Donner toute sa place à la nouvelle instance de dialogue social : le Comité Social d'Administration (CSA) et sa formation spécialisée en matière de santé, et de sécurité et des conditions de travail (FSSSCT)

Description de l'action :

- C'est un nouveau modèle de dialogue social qui va naître de la fusion des CHSCT et CT au 1^{er} janvier 2023. Il s'agit de répondre à la réglementation et d'assurer une parfaite articulation des compétences entre le CSA et sa formation spécialisée. Cela nécessitera de communiquer auprès du personnel sur les attributions de chacune.

Public visé par l'action :

- Personnel de l'établissement

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- DRH et MSST

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Instaurer un onglet CSA et FSSSCT sur l'ENT
- Incrémenter cette rubrique avec les élus et attribution de chacune.
- Faire un lien pour indiquer le planning prévisionnel des réunions de ces instances
- Rendre accessible les relevés d'avis (déposer les relevés d'avis)

Calendrier associé à l'action :

- 2nd semestre 2022 pour être opérationnel dès janvier 2023

Indicateurs associés à l'action :

- Planning annuel
- Relevés d'avis des réunions

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	POLITIQUE SOCIALE
Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement en complément de celle du schéma directeur de la vie étudiante	

Titre de l'action 3.2 :

Animer le réseau d'Assistants de Prévention (AP)

Description de l'action :

Restructurer un réseau d'assistants de prévention au plus près des étudiants et personnels (composante et sous unité UPHF et INSA) et développer son animation. L'objectif étant que l'AP par l'accroissement de ses compétences devienne un acteur SST incontournable auprès de sa direction mais également des enseignants et étudiants

Public visé par l'action :

- Assistants de Prévention

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Mission SST

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- S'assurer que chaque unité dispose d'un AP formé et nommé
- Organiser au moins 1 visite prévention par an dans chaque unité
- Organiser au moins 1 réunions des AP par an
- Intégrer au plan de formation de l'établissement au moins une action de formation continue à l'intention des AP.

Calendrier associé à l'action :

- A mettre en place sur l'année universitaire 2022-2023

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de réunion, formation, visite

Financement nécessaire à l'action :

- 1 personnel recruté à la MSST (fait)
- Coût formation continue 1 jour/AP

Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement en complément de celle du schéma directeur de la vie étudiante

Titre de l'action 3.3 :

Reconnaitre les Risques psycho sociaux (RPS) comme tout autre risque professionnel

Description de l'action :

- Il s'agit d'intégrer les RPS à tous les niveaux de l'établissement c'est-à-dire dans chaque document d'évaluation des risques d'unité/service et dans le programme de prévention de l'établissement.

Public visé par l'action :

- Les assistants de prévention, les chefs de services

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Mission SST - DRH (formation) - COPIL QVT/RPS

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Analyse approfondie des DUERP de chaque unité pour faire un état de situation sur la prise en compte des RPS
- Formation RPS des Assistants qui en éprouve le besoin (ainsi que pour les nouveaux AP)
- Formation des chefs de services (sur leur responsabilité et rôle du manager)
- Intégrer les actions du COPIL QVT/RPS dans le programme annuel de prévention de l'établissement présenté en CHSCT

Calendrier associé à l'action :

- Juin 2023

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de Duerp d'unité avec identification RPS / Nombre de Duerp Etablissement
- Programme de prévention UPHF avec actions RPS/QVT

Financement nécessaire à l'action :

- Coût de la formation (AP + CHEF DE SERVICE)

AXE	POLITIQUE SOCIALE
Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement en complément de celle du schéma directeur de la vie étudiante	

Titre de l'action 3.4 :
Recueillir l'avis des collègues

Description de l'action :

- Réaliser un questionnaire qui portera à la fois sur les conditions de travail mais aussi sur le cadre de vie au travail (exemples : restauration sur les différents lieux, possibilité ou non de faire du sport, de la marche ...).

Public visé par l'action :

- Tout le personnel

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Chargé de mission RPS-QVT, membres du Copil QVT

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Recueillir des questionnaires de ce type faits par d'autres.
- Réaliser le questionnaire.
- Mettre en place le questionnaire avec le service informatique.

Calendrier associé à l'action :

- Juin 2022 validation par le copil.
- Septembre à décembre 2022 points 1 et 2 de l'action.
- Premier semestre 2023 validation du questionnaire par le copil et point 3 de l'action.

Indicateurs associés à l'action :

- Taux de réponse, taux de satisfaction

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	POLITIQUE SOCIALE
Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement en complément de celle du schéma directeur de la vie étudiante	

Titre de l'action 3.5 :
Adopter un comportement respectueux envers les autres

Description de l'action :
- Création d'une charte de bonne conduite qui s'imposera à tous.

Public visé par l'action :
- Tout le personnel.

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :
- Chargé de mission RPS-QVT
- Membres du Copil QVT
- Service juridique

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :
- Recueillir des chartes de ce type faits par d'autres
- Réaliser la charte
- Rendre visible la charte sur l'ENT

Calendrier associé à l'action :
- Juin 2022 validation par le copil.
- Septembre à décembre 2022 points 1 et 2 de l'action.
- Premier semestre 2023 validation de la charte par le copil puis par les 2 CA et point 3 de l'action.

Indicateurs associés à l'action :
- Impact sur les situations de souffrance déclarées à la cellule d'écoute et d'accompagnement.
-

Financement nécessaire à l'action :
- Aucun

Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement en complément de celle du schéma directeur de la vie étudiante

Titre de l'action 3.6 :

Faire vivre le Copil QVT

Description de l'action :

- Instituer un nombre minimal de réunions de Copil. Donner du poids au Copil : qu'il puisse faire des propositions d'intervention avec l'aide de l'ARACT, qu'il définisse la politique QVT de l'établissement et les plans d'actions.

Public visé par l'action :

- Membres du Copil.

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Chargé de mission RPS-QVT, membres du Copil QVT.

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Définir un calendrier en Copil. Définir régulièrement les priorités.

Calendrier associé à l'action :

- Au fil de l'eau.

Indicateurs associés à l'action :

- Nombre de réunions tenues chaque année. Nombre d'actions décidées.

Financement nécessaire à l'action :

- Oui. S'il faut intervenir sur plusieurs unités de travail en souffrance, il est difficile de fixer un budget.

AXE	POLITIQUE SOCIALE
Mettre en place une politique d'égalité des chances pour les apprenants	

Titre de l'action 4.1 :

Réaliser un plan d'accompagnement des futurs apprenants

Description de l'action :

- Evaluer les initiatives existant dans les composantes.
- Analyser les besoins non encore satisfaits
- Déployer un plan d'action globale cohérent.

Public visé par l'action :

- Etudiants, tous profils confondus

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Chargée de mission Diversité-Egalité
- PFVE
- Responsables pédagogiques des composantes
- Proviseurs, professeurs principaux, services d'orientation des lycées

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Réaliser le diagnostic des actions existantes (1)
- Inventorier les besoins non encore satisfaits (2)
- Mettre en place un groupe de travail avec les parties prenantes (RP, représentants des lycées et des lycéens, représentants de primo-entrants à l'UPHF) (3)
- Ecrire le plan d'accompagnement (4)

Calendrier associé à l'action :

- 1-3 : Septembre 2022 (T0) > + 10 mois
- 4 : T11 – T16

Indicateurs associés à l'action :

- Pourcentage d'avancement de l'écriture du plan d'accompagnement

Financement nécessaire à l'action :

- Déplacements pour rencontrer les chefs d'établissement du territoire

AXE	POLITIQUE SOCIALE
Mettre en place une politique d'égalité des chances pour les apprenants	

Titre de l'action 4.2 :

Renouveler le schéma directeur handicap étudiant

Description de l'action :

- Renouveler le schéma directeur handicap étudiant. Former un groupe de travail impliquant le Relais Handicap et les parties prenantes dont les référents handicap des composantes de formation, et aussi des étudiants de l'UPHF

Public visé par l'action :

- Etudiants en situation de handicap

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Relais Handicap Etudiant
- Référents Handicap des composantes de formation
- Responsables pédagogiques
- Secrétaires pédagogiques
- Etudiants en situation de handicap
- Chargé de mission Diversité-Egalité

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Constituer le groupe de travail
- Faire un bilan de l'existant, faisant ressortir les faiblesses et les points forts
- Proposer un niveau schéma directeur handicap étudiant pour les 3 ans à venir

Calendrier associé à l'action :

- Ecrire le schéma directeur handicap étudiant pour novembre 2022

Indicateurs associés à l'action :

- % de réalisation du schéma directeur handicap étudiant

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	POLITIQUE SOCIALE
Mettre en place une politique d'égalité des chances pour les apprenants	

Titre de l'action 4.3 :

Définir le plan d'accompagnement des étudiants internationaux

Description de l'action :

- Elaborer un plan d'accompagnement et d'aides tendant à plus d'équité entre les étudiants Erasmus / Erasmus + / « Bienvenue en France ».

Public visé par l'action :

- Etudiants internationaux, quel que soit le type de mobilité.

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Chargée de mission Diversité.
- Pôle relations internationales
- PFVE

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Faire un bilan des enquêtes de satisfaction effectuées auprès des étudiants (1)
- Elaborer une enquête auprès des E-EC concernés par la mobilité étudiante. (2)
- Constituer un groupe de travail rassemblant les parties prenantes (3)
- Elaborer un plan d'accompagnement et d'aides tendant à plus d'équité entre les étudiants Erasmus / Erasmus + / « Bienvenue en France » (4)

Calendrier associé à l'action :

- 1. Bilan : T0 (Septembre 2022) + 12 mois – T0 + 15 mois
- 2. Enquête auprès des E-EC : T0 + 12 mois – T0 + 15 mois
- 3. Groupe de travail : T0 + 16 mois
- 4. Plan : fin d'année universitaire 2024

Indicateurs associés à l'action :

- Pourcentage d'élaboration du plan d'accompagnement

Financement nécessaire à l'action :

- A évaluer, selon les actions complémentaires à mettre en place, en particulier en direction des étudiants « Bienvenue en France » (en perspective du niveau 3)

AXE	POLITIQUE SOCIALE
Mettre en place une politique d'égalité des chances pour les apprenants	

Titre de l'action 4.4 :

Définir le plan d'action d'accompagnement des étudiants en difficulté socio-économique et socio-culturelle

Description de l'action :

- Développer des conditions d'études favorables à l'ouverture sociale de l'établissement et en vue d'une plus grande équité entre les étudiants.

Public visé par l'action :

- Etudiants en difficultés socio-économiques et/ou culturelles

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Chargée de mission Diversité / VP REVE / PFVE / Associations d'étudiants / Communautés d'agglomération / Région / Rectorat / CROUS

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Recenser et évaluer les actions dédiées à l'amélioration des conditions d'études de ce public (1).
- Etudier les actions mises en place dans d'autres établissements (2).
- Constituer un groupe de travail avec les parties prenantes (3).
- Ecriture du plan d'action avec le GT (4).

Calendrier associé à l'action :

- 1 et 3 : janvier 2024 à mars
- 4 : avril à fin d'année

Indicateurs associés à l'action :

- Pourcentage d'élaboration du plan d'accompagnement

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun

AXE	POLITIQUE SOCIALE
Mettre en place une politique d'égalité des chances pour les apprenants	

Titre de l'action 4.5 :

Favoriser l'insertion professionnelle de tous les étudiants

Description de l'action :

- Coordonner les actions au sein d'un plan d'accompagnement et d'aides à l'insertion professionnelle des étudiants, quel que soit leur profil, en partenariat avec les parties prenantes.

Public visé par l'action :

- Etudiants

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Chargée de mission Diversité-Egalité, PFVE (ex : BAIP, OFIVE, BVE), Réseau Pro'Fil, associations d'anciens étudiants (alumni), clubs d'entreprises, Communautés d'agglomération, Région, Agence pour l'emploi, APEC.

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Analyser l'accompagnement développé par les services UPHF et les composantes de formation, pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants (analyse SWOT). (1)
- Définir et mettre en place des actions permettant une insertion toujours plus grande et équitable de tous les étudiants, quel que soit leur profil. (2)

Calendrier associé à l'action :

- 1. Septembre – Décembre 2023
- 2. Janvier – Juin 2024

Indicateurs associés à l'action :

- Taux d'insertion des étudiants

Financement nécessaire à l'action :

- Aucun